

SOMMAIRE

Introduction

I. Vers le Front populaire (1934-1936)

1. Un tournant politique, les réactions au 6 février 1934

- a) Les événements du 6 février 1934 à Paris
- b) Les réactions en Corrèze suite aux événements du 6 février 1934
- c) Les Croix de feu en Corrèze

2. Un mécontentement grandissant

- a) La loi des 2 ans
- b) Le malaise économique et social

3. Manifestations unitaires et revendications

II. Les élections de 1936 :

en Corrèze comme en France, la victoire du Front populaire

1. Une violente opposition Droite/Gauche

- a) La campagne électorale dans la presse
- b) La campagne électorale à travers les professions de foi des candidats

2. Les résultats des élections en Corrèze

III. Après les élections de 1936, espoirs, changements et déchirements

1. L'élan populaire soutient et entraîne l'action gouvernementale

- a) Les manifestations de joie et de soutien
- b) La nécessité de l'action
- c) Les grèves en Corrèze

2. Après l'été 1936, les tensions et les divergences lézardent l'unité du Front populaire.

- a) Une atmosphère délétère à l'automne 1936
- b) La guerre civile en Espagne divise les membres du Front populaire

Conclusion

Introduction

1936-2006 : en ce 70^{ème} anniversaire du Front populaire, le service éducatif des Archives départementales de la Corrèze a souhaité analyser la situation dans le département et de permettre aux élèves et aux enseignants d'accéder aux documents locaux en regard des événements nationaux, dont l'étude est inscrite dans les programmes de collège et de lycée.

Ce travail est le résultat de l'analyse et du recoupement de diverses sources, en particulier la presse locale et les documents de la Préfecture de la Corrèze.

Les années 1930 sont marquées par une profonde récession économique qui induit une crise sociale et politique dans de nombreux pays. Les illusions nées de la paix dans les années 1920 s'estompent et les tensions internationales s'exacerbent. En Europe, les réponses à la crise, dont la manifestation la plus douloureuse est le chômage, sont diverses. Depuis 1933, le nazisme a triomphé en Allemagne. L'Italie se replie sur elle-même et pratique une politique économique d'autarcie. En France, les gouvernements du début des années 1930 mettent en œuvre une politique économique déflationniste qui mécontente la population. A cela s'ajoutent quelques scandales politico-financiers qui attisent l'antiparlementarisme et la montée de mouvements de droite autoritaire.

Face à la crise économique et politique, la gauche s'unit peu à peu et développe sa réponse à la crise : lutte contre le chômage par la baisse du temps de travail, relance de la consommation par la hausse des salaires.

Comment le département de la Corrèze s'est-il inscrit dans ces événements nationaux ? La Corrèze présente-t-elle des particularités ?

Ce dossier est constitué de trois parties. La première concerne la marche vers l'unité des gauches suscitée par les événements du 6 février 1934 ; la seconde rend compte de la campagne électorale pour les élections législatives de 1936 et de leurs résultats ; la dernière présente le double aspect de l'enthousiasme provoquée par la victoire du Front populaire et les dissensions naissantes.

Ce dossier est constitué de fiches de documents accompagnées de questions, exploitables soit dans leur intégralité soit en privilégiant un sujet particulier.

I. Vers le Front populaire (1934-1936)

Divisés depuis des années, les partis politiques de gauche, inquiets de la crise politique, économique et sociale, réalisent peu à peu leur unité, en prévision des élections de 1936.

1. Un tournant politique, les réactions au 6 février 1934

Les événements du 6 février 1934 à Paris révèlent la gravité de la crise politique française. Ils suscitent la prise de conscience de la nécessité de l'unité des partis de gauche.

a) Les événements du 6 février 1934 à Paris

Doc. 1 : Extrait du journal *La Montagne corrézienne* du 11 février 1936. Arch. dép. de la Corrèze, 120 Pr 10.

- Notez la source et la date de ce document.
- Qui sont les manifestants ?
- D'après vos connaissances : quelle assemblée siège au "Palais Bourbon" ?
- Quelles sont les caractéristiques de cette manifestation ? Justifiez votre réponse en vous appuyant sur le document.
- Que met en évidence cette manifestation du 6 février 1934 ?

b) Les réactions en Corrèze suite aux événements du 6 février 1934

Doc. 2 : Affiche : *Travailleurs, Républicains, l'Heure est Grave !* Tulle, 11 février 1934. Arch. dép. de la Corrèze, 1 M 68.

- Présentez le document (date, source, émetteur, destinataire, contexte général)
- En utilisant un dictionnaire d'histoire ou Internet, dites ce que sont :
 - Les camelots du roi
 - Les jeunesses patriotes
 - Les Croix de feu
- Sous quel terme général peut-on les classer ?
- L'affiche fait allusion à un scandale politico-financier. De quoi s'agit-il ?
- Donnez la signification de "étrangler la gueuse".

- Expliquez, en vous appuyant sur le document, ce que l'affiche reproche aux groupes cités ci-dessus.
- Cette affiche fait référence aux événements en Italie et en Allemagne. Relevez les différentes allusions et expliquez-les.
- Expliquez :
 - "La France de 93"
 - "La France de 48"
 - "La France de la Commune"
- À quoi cette affiche appelle-t-elle ? Dans quel but ?
- Relevez les expressions qui montrent la volonté d'unité.

Doc. 3 : Affiche générale de la C.G.T. : Au Peuple, Aux Travailleurs. 12 février 1934. Arch. dép. de la Corrèze, 1 M 68.

- Présentez le document (date, émetteur, destinataire, contexte général)
- Relevez dans ce document quelle est la situation économique de la France en 1934 ? Justifiez votre réponse en vous appuyant sur quelques extraits. Expliquez grâce à vos connaissances.
- Pourquoi les travailleurs doivent-ils lutter ?
- Le document dénonce "la dictature hideuse qui guette". Relevez et expliquez dans le document les allusions à une dictature dans un autre pays d'Europe.

Doc. 4 : Lettre du préfet de la Corrèze au ministre de l'Intérieur du 12 février 1934. Arch. dép. de la Corrèze, 1 M 68.

- Présentez le document (date, source, émetteur, destinataire, contexte général)
- Où et quand a eu lieu le meeting ?
- Combien de personnes y assistaient ?
- Un membre de la S. F. I. O. et un membre du P. C. s'expriment dans ce meeting. En quoi est-ce un événement important ?

Rappel :

S.F. I.O. : Section française de l'Internationale ouvrière

P.C. : Parti Communiste

- Où le cortège s'est-il rendu après le meeting ?
- Dans quel but ?
- Qui manifestent le lundi 12 février 1934 ?
- Confrontez le document 3 et le document 4. Pourquoi ces travailleurs ont-ils la possibilité de manifester ce jour là ?

À lire en complément :

Doc. 5 : Ordre du jour adopté par les professeurs de l'École supérieure de jeunes filles de Tulle le 12 février 1934. Arch. dép. de la Corrèze, 1 M 68.

Doc. 6 : Ordre du jour adopté au meeting tenu à Brive le 12 février 1934. Arch. dép. de la Corrèze, 1 M 68.

c) Les Croix de feu en Corrèze

Doc. 7 : Extrait du journal *La Croix de la Corrèze* 17 mars 1935. Arch. dép. de la Corrèze, 68 Pr 32.

Doc. 8 : Extrait du journal *La Voix corrézienne* 17 mars 1935. Arch. dép. de la Corrèze, 45 Pr 3.

- Rappelez ce que sont les Croix de feu. Notez le nom de leur leader.
- Que s'est-il passé lors de la réunion mentionnée dans le document 7 ?
- Relevez, dans le document 8, les allusions employées par l'auteur pour qualifier ce mouvement. À quel pays européen le journal fait-il allusion ? Expliquez à l'aide de vos connaissances.
- D'après le document 8, ce mouvement est-il important en Corrèze ? Justifiez votre réponse en vous appuyant sur le document.

2. Un mécontentement grandissant

À partir de 1931, la France est touchée par la crise économique née en 1929 aux États-Unis. Le contexte international s'alourdit. Les mesures gouvernementales mécontentent la population.

a) La loi des 2 ans

Le décret-loi du 16 mars 1935 porte le service militaire à deux ans (il était d'un an depuis 1928) jusqu'en 1939. Il suscite d'importantes protestations dans de nombreux départements dont la Corrèze.

- À l'aide de vos connaissances, précisez le contexte international qui explique ce décret-loi ?

Doc. 9 (1) (2) : Lettre du préfet de la Corrèze au ministre de l'Intérieur du 8 avril 1935. Arch. dép. de la Corrèze, 1 M 68.

- Présentez le document (date, source, émetteur, destinataire, contexte général).
- De quel régiment est-il question dans ce document ?
- Relevez, dans ce document, les expressions qui montrent le mécontentement des soldats de la caserne de Brive.
- Qu'est-ce que "l'Internationale" ?
- Comment les officiers ont-ils fait cesser cette manifestation ?

Doc. 10 : Extrait du journal *L'Humanité* du 10 avril 1935. Arch. dép. de la Corrèze, 1 M 68.

- Cet article relate la même manifestation à la caserne du 126^e régiment d'infanterie de Brive. Confrontez-le au document précédent (Doc. 9) et relevez les points communs et les différences.
- À votre avis, qu'est-ce qui peut expliquer ces différents points de vue ?

Doc. 11(1) (2) : Lettre de l'inspecteur d'académie de la Corrèze au recteur de l'académie de Clermont-Ferrand. Tulle le 13 avril 1935. Arch. dép. de la Corrèze, 1 M 68.

Doc. 12 (1) (2) : Lettre de l'inspecteur d'académie de la Corrèze au recteur de l'académie de Clermont-Ferrand. Tulle le 3 mai 1935. Arch. dép. de la Corrèze, 1 M 68.

Doc. 13 : Rapport de gendarmerie de la brigade de Seilhac sur une réunion communiste et antimilitariste, 12 avril 1935. Arch. dép. de la Corrèze, 1 M 68.

- Relevez l'auteur de chacun de ces trois documents.
- Relevez les lieux et le type d'incidents mentionnés dans les documents.
- Quelles sont les diverses raisons de ces incidents ? Expliquez-les en relevant des citations dans les documents.
- Quels sont les symboles utilisés lors de la manifestation de Lagraulière ?

Doc. 14 : Tract contre la loi des deux ans. 1935. Arch. dép. de la Corrèze, 1 M 68.

- De quelle organisation ce tract émane-t-il ? Quel est le symbole imprimé sur le tract ? Quelle est sa signification ?
- Expliquez pourquoi le terme "chômeur" apparaît ?
- Expliquez la phrase "un soldat coûte moins cher qu'un chômeur"
- Que revendique ce tract ?

b) Le malaise économique et social

Doc. 15 : Lettre du préfet de la Corrèze au ministre de l'Intérieur du 15 novembre 1935. Arch. dép. de la Corrèze, 1 M 68.

- Relevez l'auteur et le destinataire du document.
- Quelles sont, d'après ce document, les causes du mécontentement économique et social en Corrèze ?
- Selon l'auteur, à qui pourrait profiter ce mécontentement lors des élections de 1936 ? (Précisez de quelles élections il s'agit)

Doc. 16 : Tract : À la Classe Ouvrière ! 30 avril 1934. Arch. dép. de la Corrèze, 1 M 68.

Ces divers mécontentements ainsi que la crainte née du 6 février 1934 s'expriment aussi bien dans les conseils municipaux (qui votent des délibérations) que dans les journaux hostiles aux décisions gouvernementales et dans les manifestations publiques.

Ainsi ce tract pour le 1^{er} mai 1934 exprime un certain nombre de revendications.

- Le 1^{er} mai était-il à ce moment là un jour férié ?
- Expliquez l'expression "en chômant le 1^{er} mai"
- Quand est-il devenu un jour férié ?
- Que réclame ce tract concernant les conditions de salaires et de travail ?
- Expliquez l'expression "Pour le Front unique d'action".

3. Manifestations unitaires et revendications

Par peur de l'extrême-droite, par souci d'une solution efficace face aux difficultés provoquées par la crise économique, la gauche se mobilise.

Dés l'été 1934, un "pacte d'unité d'action" est signé par la S. F. I. O. et le P. C., rejoints, en juillet 1935, par le parti radical-socialiste. L'alliance électorale prend le nom de "Rassemblement populaire" dont le programme est résumé dans le slogan "pain, paix, liberté".

Les manifestations et actions unitaires se multiplient.

Le 14 juillet 1935 est un des temps forts de cette volonté d'unité.

Doc. 17 : Affiche : Rassemblement, Appel au peuple de France. Tulle, 14 juillet. Arch. dép. de la Corrèze, 1 M 68.

- À l'occasion de quelle commémoration ce rassemblement a-t-il lieu ? Expliquez le symbole et relevez dans le document les expressions qui font allusion à l'événement commémoré.
- Le document fait allusion à quatre révolutions. En utilisant vos connaissances, précisez la date de chacune d'elles.
- Quelles sont les menaces qui, selon le document, pèsent sur la République française ? Relevez quelques expressions caractéristiques.
- En quoi ce rassemblement du 14 juillet 1935 marque-t-il la volonté d'unité de la gauche ? Relevez les éléments qui le montrent.

Doc. 18 (1) (2) : Lettre du préfet de la Corrèze au ministre de l'Intérieur, Tulle le 15 juillet 1935. Arch. dép. de la Corrèze, 1 M 68.

- De qui émane ce document ? Quel en est le destinataire ? Que relate-t-il ?
- Notez les lieux de manifestation et, quand cela est mentionné, le nombre de manifestants.
- À partir des slogans mentionnés, dites quelles sont les préoccupations des manifestants.
- Relevez, dans ce document, les emblèmes qui symbolisent et proclament les revendications des manifestants.

À lire en complément :

Doc. 19 (1) (2) (3) (4) : Rapport du commissaire de police de Tulle sur la journée du 14 juillet 1935. Arch. dép. de la Corrèze, 1 M 68.

Cette volonté d'unité de la gauche est mise en œuvre lors des élections de 1936.

La journée et la nuit du 6 février

La présentation du Cabinet Daladier devant la Chambre

A peine la séance de la Chambre était-elle ouverte, mardi, qu'il fut aisé de prévoir qu'elle se déroulerait dans le tumulte. En effet, dès qu'apparurent, dans l'hémicycle, MM. Frot et Paul Boucour, précédant de peu le Président du Conseil, la droite déclancha le vacarme, cependant que les gauches manifestaient, par leurs applaudissements, leurs vivats, leur volonté formelle de maintenir le libre fonctionnement des institutions parlementaires.

L'obstruction reprit, plus violente encore, quand M. Daladier monta à la tribune, pour donner lecture de la déclaration ministérielle. Le président, M. Fernand Bouisson dut même suspendre la séance. Et il s'en fallut de peu que l'on en vint aux mains, certains députés de l'extrême gauche, excédés par l'attitude de la droite, s'étant précipités dans l'hémicycle pour tâcher de joindre leurs adversaires.

La déclaration ministérielle

Que contenait, en fait, la déclaration ministérielle, prétexte plutôt que cause de tant de bruit ? Tout d'abord, la constatation que « le scandale Stavisky, paralysant l'action de la Chambre, a fourni aux adversaires du régime l'occasion de reprendre les attaques que depuis, dans le passé, la vigilance des républicains. » Le gouvernement est résolu à faire la lumière complète. Hors des fautes qu'il appartiendra à la Commission d'enquête de définir et de préciser, il a été constaté, dans les services publics, un relâchement, un affaiblissement du sens des responsabilités qui appelaient une rénovation du personnel et des méthodes.

Pour le reste, il faudra, pendant qu'avec toute la célérité et la rigueur nécessaires se poursuivra l'enquête, que les assemblées reprennent leur œuvre législative par la mise au point de mesures propres à sauvegarder l'épargne, par le vote du budget, lequel doit intervenir avant le 31 mars. A défaut de quoi, « le travail réalisé pendant dix huit mois d'efforts, par cinq gouvernements successifs, restant inachevé, demeurerait stérile. »

Un coup d'œil d'ensemble sur les difficultés économiques que traverse le pays donne à penser au gouvernement que ses élus doivent faire passer l'accomplissement du devoir pour lequel la France les a mandatés avant certaines luttes passionnées.

« Les scandales passent, les problèmes demeurent. » Le budget voté, il faudra lutter contre le chômage, améliorer notre balance commerciale par une politique réaliste, substituer à la vieille machine fiscale en vigueur un mécanisme simple et moderne d'un meilleur rendement. Par ailleurs, fidèles à la S. D. N. et nos amitiés éprouvées, le gouvernement n'assumera pas « la responsabilité de laisser notre pays glisser, avec l'Europe entière, à de nouvelles catastrophes. »

La déclaration ministérielle prenait fin par un appel à l'unisson, dans l'intérêt de la patrie, des républicains qui, suivant l'exemple des grands aînés, doivent « assurer le progrès de l'un des rares régimes de liberté qui subsistent encore dans le monde. »

Les interpellations

Dix huit interpellateurs étaient inscrits. Devait-on laisser s'engager un débat qui s'annonçait interminable, cependant qu'au dehors, l'émeute faisait rage ? Tel ne fut point l'avis du Gouvernement, qui proposa à l'opposition de donner la parole à trois de ses interpellateurs : MM. Ybernégay, Franklin-Bouillon et Dommanget, et à l'opposition communiste de désigner un de ses membres pour prendre la parole à son tour.

Un premier vote eut lieu sur ce point, par scrutin à la tribune. Le Gouvernement, qui avait posé la question de confiance, l'emporta par 300 voix contre 217.

Avant le second vote, qui allait avoir lieu sur la clôture après le dépôt d'une motion de M. Henri Haye demandant la jonction de sa propre interpellation à celles retenues par la Chambre, M. Daladier intervint pour déclarer qu'à aucun prix, il « ne laisserait s'installer, dans la République, un quatrième pouvoir, celui des agitations de la rue. »

« J'ai le devoir, a-t-il notamment déclaré, de maintenir l'ordre et c'est parce que les manifestations groupent des hommes qui sont — comme c'est leur droit — les ennemis du régime républicain, que le Gouvernement, lui, a le droit de défendre ce régime contre les attaques de la rue. »

La clôture fut prononcée par 302 voix contre 204 et après interventions de M. Léon Blum et de M. Franklin Bouillon, le renvoi des interpellations fut ordonné par 343 voix contre 237. La signification de la confiance était attachée à ces deux derniers scrutins, tout comme au premier.

L'émeute La démission du Cabinet

Au dehors l'agitation avait, dès 7 heures, pris les proportions d'une émeute. Place de l'Hôtel de Ville, Avenue des Champs Elysées, Place de la Madeleine et surtout Place de la Concorde, la bataille se développait, confuse, enchevêtrée. Il y avait, en présence des forces de police, des dizaines de milliers d'hommes appartenant à des groupements différents, agissant chacun pour des raisons distinctes et d'aucuns simplement pour créer le désordre, Croix de Feu et Anciens Combattants que tout le monde respecte, groupes d'Action Française, Jeunesses patriotes, etc..., et ces éléments de trouble qui surgissent toujours en pareil cas.

Les Croix de Feu et les Anciens Combattants n'étaient pas armés. Un certain nombre de conseillers municipaux et quelques députés de la région parisienne accompagnaient des formations parties de l'Hôtel de Ville.

Dans une série de bagarres violentes, des manifestants, des agents, des gardes mobiles furent blessés. Les autobus étaient renversés, les grilles des arbres arrachés, un incendie était allumé au rez de chaussée du Ministère de la Marine.

A 8 heures, la foule forçait les barrages devant le pont de la Concorde et se précipitait vers le Palais Bourbon. Dans la lutte qui s'engagea alors, le sang coula.

Pendant toute la nuit l'effervescence se prolongea. De nouvelles et graves bagarres se produisirent.

Au matin, on comptait une dizaine de morts et plus de cinq cents blessés, dont des édiles parisiens.

A 14 heures, M. Daladier fit connaître qu'il avait remis sa démission au Président de la République, « ne voulant pas, étant responsable de l'ordre, l'assurer avec le concours de moyens exceptionnels susceptibles d'entraîner une répression sanglante et une nouvelle effusion de sang. »

L'acceptation de M. G. Doumergue

Après avoir consulté diverses personnalités, M. Albert Lebrun se mit en rapport téléphonique avec M. Gaston Doumergue, qui se trouvait dans sa résidence de Tournefeuille.

L'ancien président de la République, à qui le Chef de l'Etat offrit la mission de former le nouveau gouvernement, ajourna d'abord sa réponse.

TRAVAILLEURS, REPUBLICAINS, **l'Heure est Grave !**

Quelques milliers de camelots du roi, de jeunesses patriotes et de combattants (U. N. C., Croix de Feu et Briscards), prétendent instaurer en France le fascisme avec toutes ses horreurs.

Sous prétexte d'assainir le régime, ils veulent supprimer la liberté.

Sous le couvert d'un scandale politico-financier ils tentent « d'étrangler la guenre. »

Allons-nous les laisser accomplir leur mauvais coup ?

Allons-nous assister indifférents à l'agonie de la République ?

Plus que quiconque nous demandons le châtiment des financiers et politiciens voleurs ;

Plus que quiconque nous voulons que la lumière soit faite sur toutes les compromissions.

Mais allons-nous pour cela nous résigner à perdre les quelques libertés que nous possédions encore ?

Travailleurs,

Le régime hitlérien ou celui du bourreau de Matteoti a-t-il vos préférences ?

NON ! *La France de 93, la France de 48, la France de la Commune se dressera unanime contre les prétentions de nos apprentis fascistes.*

Rappelle aux gouvernants qui ont cédé devant la pression de quelques milliers de manifestants de droite, que ceux-ci ne représentent ni la population laborieuse de Paris ni surtout l'immense majorité de l'opinion française
Le temps presse. Trêve à nos divisions intestines. Trêve à nos luttes fratricides.

L'Union de tous les Travailleurs, de tous les Républicains assurera l'échec des entreprises de la réaction.

C'est pour réaliser cette union, c'est pour manifester cette volonté que tous les groupements antifascistes de la Corrèze vous appellent à l'action.

Vous répondrez à leur appel

Vous viendrez tous à la

Grande Manifestation

Organisée à la HALLE DE TULLE

DIMANCHE 11 FEVRIER à 20 h. 30

POUR clamer votre horreur des menées fascistes et proclamer votre foi en un idéal démocratique

Travailleurs

Tous debout contre les trublions réactionnaires

Tous debout pour la défense de nos libertés

Tous debout pour l'avènement d'une République meilleure

TOUS A TULLE, DIMANCHE A 13 h. 30

Les Organisations Antifascistes :

Union Fédérée des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre
Fédération des Anciens Combattants non Pensionnés
Fédération des Combattants Républicains
Association Républicaine des Anciens Combattants
Ligue Pacifique
Ligue des Droits de l'Homme

Fédération Socialiste de la Guerre (S.F.L.G.)
Parti Communiste
Syndicats Confédérés et Union Départementale
Syndicat Unitaire Manufacturier
Syndicat Unitaire des Cheminots
Syndicat Unitaire des P. T. T.

Imp. CADENNES, TULLE

Affiche : Travailleurs, Républicains, l'Heure est Grave ! Tulle, 11 février 1934.
Arch. dép. de la Corrèze, 1 M 68.

 **CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL** 
211, Rue La Fayette, 211 — PARIS-X'

AU PEUPLE AUX TRAVAILLEURS

Le sang a coulé.
Aujourd'hui, les factieux, fauteurs d'émeutes sont démasqués.
L'offensive qui se dessinait depuis quelques mois contre les libertés publiques et la démocratie a éclaté.
Comptant sur la misère, sur le chômage, sur l'affreuse angoisse des jeunes, les forces fascistes militantes dressées contre le régime ont agi.
Les scandales récents, la soif de justice du peuple ont été odieusement exploités. Pas un mot, pas une pensée pour les malheureux morts de la tragédie de Lagny.
L'émeute a dicté sa volonté et la démocratie en reste dangereusement menacée.
Nous, travailleurs organisés, nous le répétons, nous ne voulons pas que soient confondus les voleurs, leurs suppôts et la Démocratie.
Nous voulons conserver les libertés fondamentales si héroïquement arrachées par nos aïeux et sans lesquelles la vie n'est plus digne d'être vécue.
C'est pour affirmer cette volonté inébranlable que les travailleurs, tous les travailleurs **DOIVENT CESSER LE TRAVAIL LE LUNDI 12 FÉVRIER.**
Il faut démontrer que les forces populaires n'assisteront pas muettes et immobiles aux tentatives de substituer la dictature à la démocratie.

JEUNES HOMMES !
Devant vous l'avenir est fermé. Vous avez cependant droit à la vie et c'est pour vous que les organisations syndicales agissent pour un ordre économique nouveau.

PAYSANS !
La classe ouvrière connaît votre misère. Elle a toujours pactisé avec vos propres révoltes.
La Confédération Générale du Travail a toujours préconisé sur le plan national et international les mesures économiques propres à assurer votre condition de vie par l'écoulement normal et régulier de vos produits.
Vous êtes attachés aux libertés républicaines et vous serez avec nous pour en assurer la défense !

INTELLECTUELS ET TECHNICIENS !
Vous êtes, vous aussi, profondément touchés par la crise qui vous prive de vos moyens d'existence et consomme la ruine de vos espérances les plus légitimes. Le fascisme vous asservirait. Votre personnalité ne peut s'exprimer totalement que dans un régime acceptant la liberté de pensée et la liberté de son expression.

TRAVAILLEURS !
Prenez garde ! La dictature hideuse vous guette. La barbarie hitlérienne avec ses violences, ses camps de concentration, ses matraquages, essaye de s'imposer en France. Vous ne voulez pas du traitement fasciste ou hitlérien.
Vous voulez vivre libres et travailler pour vivre !
Pour cela, à titre d'avertissement et pour manifester votre force et votre volonté, vous appliquerez unanimement, le **LUNDI 12 FÉVRIER,** le mot d'ordre de

Grève Générale de 24 Heures Proclamé par la C.G.T.

1934 - L'ÉCONOMIQUE, L'ART DE TRAVAILLER, L'ÉPIQUE **LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL**

Affiche générale de la C.G.T. : Au Peuple, Aux Travailleurs. 12 février 1934.
Arch. dép. de la Corrèze, 1 M 68.

12 Février 1934

à Monsieur le Ministre de l'Intérieur

1°/ Cabinet du Ministre

2°/ Direction de la Sûreté Générale

Pour faire suite à mon télégramme d'hier, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les organisations politiques de gauche, les associations d'anciens combattants républicains et non pensionnés, les groupements syndicaux confédérés et unitaires ont organisé, dimanche, à Tulle, un meeting à la Halle aux grains, pour protester contre le fascisme et pour la défense des libertés publiques.

Des renseignements qui m'ont été fournis, il résulte que plus de 5.000 personnes ont assisté à ce meeting; la topographie des lieux ne m'avait pas permis hier de déterminer d'une façon exacte le nombre des manifestants. Au cours du meeting, M. PEYAY, des P.T.T. M. AUDIERNE, professeur au Collège de Brive, M. NARD, Conseiller Municipal S.P.I.O. de Tulle, M. BOURDARIAS au nom du parti communiste et M. SPINASSE, Député de Tulle-Nord, ont pris la parole. MM. ROUSSEAU, CHAMPEIX et GUASSON, représentant respectivement les Syndicats Confédérés, les fonctionnaires et les groupements unitaires ont parlé ensuite. Un ordre du jour préconisant la lutte contre la guerre et le fascisme ainsi que le châtiment "de tous ceux qui sont responsables des scandales actuels" a été voté. MM. les Sénateurs TABROUSSE et de JOUVENT et M. de CHASSARD, Député-Maire de Tulle, Vice-Président de la Chambre, s'étaient solidarisés par télégramme.

A l'issue de ce meeting, un cortège de plusieurs milliers de personnes s'est rendu à la Préfecture pour se remettre l'ordre du jour ainsi adopté. Aucun incident ne s'est produit, tout s'est passé dans le calme.

Aujourd'hui, lundi, les ouvriers de la Manufacture Nationale d'Armes de Tulle et des différents corps de métiers, soit environ 2500 manifestants, se sont formés en cortège, ont traversé la ville

et se sont présentés à la Préfecture pour s'exprimer une fois de plus leur volonté de ne pas laisser attenter à leurs libertés et au régime républicain.

J'ajoute que les renseignements qui me sont parvenus à cette heure permettent de penser que - hormis un certain nombre de défections dans le personnel enseignant - les services publics ont été tous assurés dans mon Département. Quant à l'ordre, il n'a été à aucun moment troublé.

Le Préfet,

1M68

Tulle, le 12 Février 1934.

ordre du jour,

Les professeurs soussignés
 Mesdames Pélay, Madame Remy, Madame Caillon ^(Mademoiselle)
 Ripet, Mademoiselle Meccis, Mademoiselle Olive, Madame Vaur, ^{Mademoiselle} Croisille
 Mademoiselle Fontin, Madames Parthey, ^{Mademoiselle} Rigual, ^{Mademoiselle} Pasquier, ^{Mademoiselle} Jonet, ^{Mademoiselle} Rigault, ^{Mademoiselle} Richard
 de l'école Primaire Supérieure de Jeunes Filles de
 Tulle (Corrèze) vivement émus des menées royalistes
 dirigées ces jours derniers contre le gouvernement de
 la République, s'élevent leur vibrante protestation,
 font de cœur avec tous ceux qui veulent lutter
 pour la sauvegarde des idées laïques et républicaines
 et prient respectueusement Monsieur le Préfet
 de la Corrèze de vouloir bien transmettre l'adite
 protestation au Président du Conseil de Ministres
 actuel, à Paris.

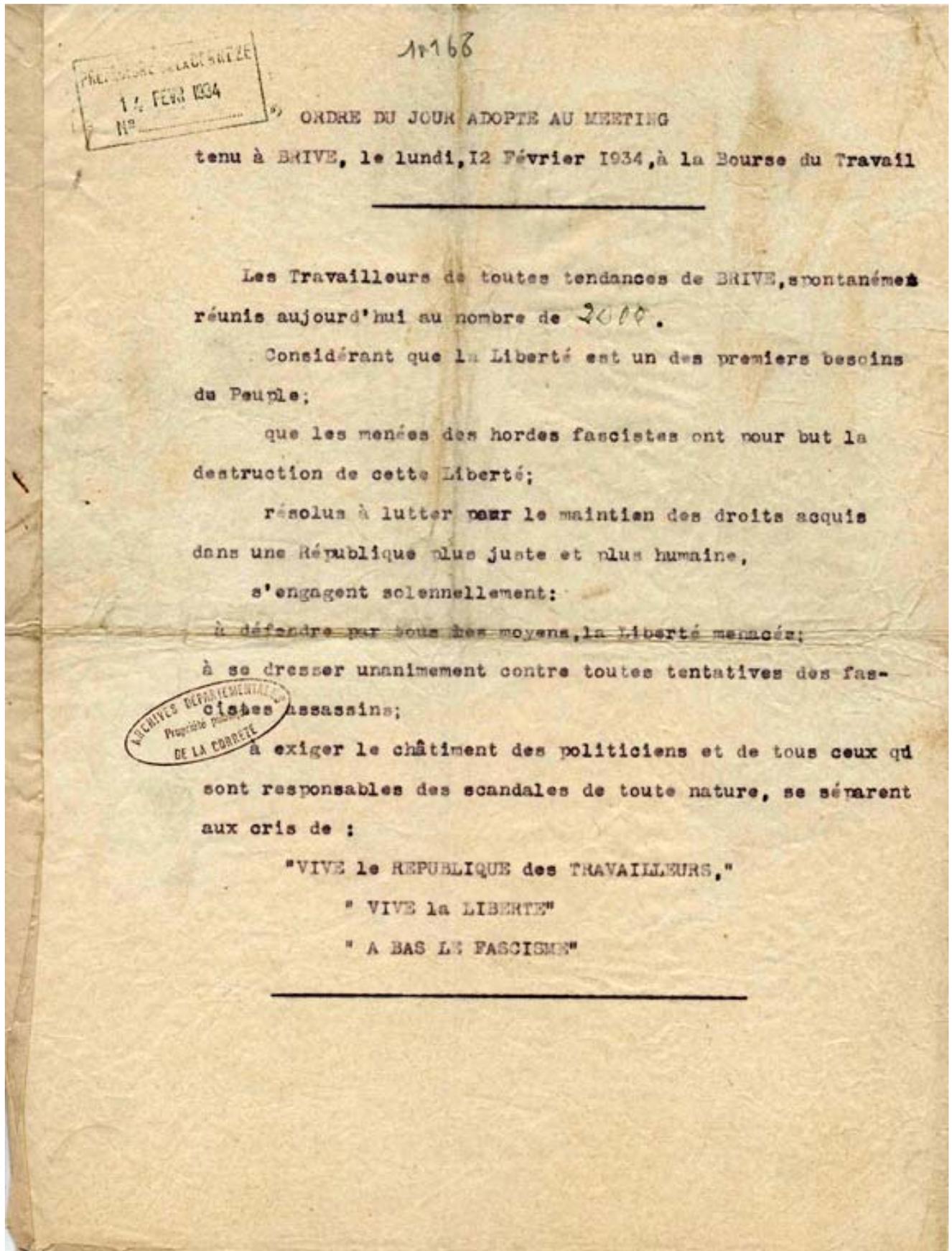
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
 Préfecture de la Corrèze
 DE LA CORRÈZE

Fait à Tulle le 12 février 1934

L. Pélay M. Remy B. Caillon
 Q. Ripet

Haste f. Meccis A. Vaur
 Abouillac A. Olive ^{Fontin} ^{Rigault}
^{Rigault} ^{Jonet} ^{Rigault} ^{Richard}

Ordre du jour adopté par les professeurs de l'École supérieure de jeunes filles de Tulle le 12 février 1934.
 Arch. dép. de la Corrèze, 1 M 68.



Ordre du jour adopté au meeting tenu à Brive le 12 février 1934.
Arch. dép. de la Corrèze, 1 M 68.

Croix de feu. — Jeudi soir eut lieu une réunion en vue de la formation d'une section, à Brive, de Croix de feu. Après la lecture des principaux passages des statuts par M. Anis, et une causerie de M. Roquemaurel expliquant le mouvement Croix de feu, un bureau provisoire a été élu. Croix de feu : président, M. Anis ; secrétaire, M. Fournet ; trésorier, M. Continsouzas ; volontaires nationaux : président, Dr Pierre Boutot ; secrétaire, M. Georges Bardon.

Extrait du journal *La Croix de la Corrèze* 17 mars 1935.
Arch. dép. de la Corrèze, 68 Pr 32.

Messieurs les Croix de Feu !

Le lieutenant-colonel en retraite Comte Casimir de la Roque intensifie sa propagande.

Son mouvement financé par la grande bourgeoisie tend maintenant à gagner à sa cause les milieux ouvriers car il sait que sans eux l'accession au pouvoir est impossible. Le Gouvernement cédant une fois de plus devant le chantage fasciste a renvoyé sine die la discussion de la loi visant la dissolution des milices fascistes.

Nous mettons en garde tous les citoyens simplement soucieux de conserver les quelques libertés qui nous restent. Messieurs les Croix de Feu, comme le mouvement hitlérien en Allemagne, dissimulent leurs véritables intentions sous de fallacieuses étiquettes soi-disant démocratiques. Ils sont aidés en cela par les réactionnaires qui brisent avec une implacable violence toutes les manifestations populaires alors qu'ils manifestent la plus grande indulgence aux fascistes pris les armes à la main.

Le tableau ci-dessous est particulièrement suggestif et nous en garantissons l'absolue authenticité :

CLIQUES FASCISTES

Condamnations pour ports d'armes :

Hermekin	16 francs d'amende
Feitu	16 francs d'amende
Guy Haitu	16 francs d'amende
Maurice de Dartein (fils d'un général) relaxé.	

Condamnations pour rébellion :

Manaud	15 jours avec sursis
Bray	10 jours avec sursis
Bocle	24 heures avec sursis

TRAVAILLEURS ANTIFASCISTES

Condamnations pour ports d'armes :

Covin Henri	2 mois de prison
Gayon Maurice	15 jours de prison
Goeff	15 jours de prison
Deschamps	15 jours de prison

Condamnations pour rébellion :

Simon Pierron	40 jours de prison
Raffacioli	2 mois de prison
Plusquellec	15 jours de prison

Travailleurs de toutes classes, méfiez-vous.

Sentez-vous les coudes !

Il y a peu de Croix de feu en Corrèze.

Il y en a quelques-uns à Tulle et à Brive. Comme par hasard, ils font partie de la classe possédante.

Nous vous les signalerons un de ces jours car ces anciens combattants ou soit-disant tels ne cachent pas leur désir de voir un gouvernement autoritaire, un dictateur despotique, se substituer au régime actuel.

Ouvriers, paysans, travailleurs manuels et intellectuels ne mésestimez pas le danger fasciste. Il existe. Il est réel. Mais vous saurez lui barrer la route.

Vigilance.

1M68
H
1/1/35

Tulle, 3 avril 1935

à Monsieur le Ministre de l'Intérieur

- 1°) Cabinet du Ministre
- 2°) Direction Générale de la Sécurité Nationale
Contrôle Général des Services de Police Administrative

Pour faire suite à mon télégramme d'hier, j'ai l'honneur de vous confirmer que, dans la soirée de samedi, vers 20 h.30, un incident d'ailleurs passager, s'est produit à la Caserne du 126^e Régiment d'Infanterie, à Brive.

Les militaires, appartenant au demi-contingent qui devait être libéré prochainement, ayant appris, par la voie radiophonique, la nouvelle de leur maintien provisoire sous les drapeaux, furent surpris de voir paraître cette décision quelques jours seulement avant la date de leur libération et d'apprendre que les effectifs de cette fraction pourraient être appelés à quitter leur garnison actuelle pour aller assurer la garde des frontières.

Aussi bien, après avoir échangé quelques cris des fenêtres des divers bâtiments militaires, une centaine d'hommes se réunirent-ils dans la cour de la caserne et proférèrent-ils des cris divers, notamment: "Vive la classe", "A bas le rabiot !" accompagnés de coups de sifflets. Immédiatement alertés, les officiers et les sous-officiers qui avaient été maintenus de service au quartier en vue d'assurer une surveillance plus stricte pendant ces deux jours, intervinrent sur le champ pour apaiser cette soudaine agitation.

ARCHIVES RÉPUBLIQUES
Propriété publique
DE LA CORNILLE

Après un pressant appel de leur part au calme, un soldat particulièrement excité fut appréhendé, ce qui détermina ses camarades à proférer de nouveaux cris en vue d'obtenir qu'il soit relâché.

Quelques uns des hommes, parmi lesquels un militaire qui avait fredonné quelques paroles de "l'Internationale", furent conduits dans les locaux disciplinaires. Devant cette attitude énergique et après que l'un des officiers présents eut fait sonner "l'appel", cette manifestation, surtout bruyante, cessa immédiatement.

De l'enquête ouverte dans la nuit par le Chef de Corps, il résulte qu'elle ne semble pas avoir été concertée à l'avance et

...

qu'elle a consisté surtout en une explosion spontanée de mécontentement provoquée par la prolongation du service militaire.

Il est à noter, en outre, que la population n'est à aucun instant intervenue, lors de cet incident. Une trentaine de personnes passant devant la caserne au moment où il se produisait, s'étaient arrêtés en curieux. Elles n'y ont pris aucune part et se sont dispersées dès que l'une d'entre elles les y eut invités.

De plus, la surveillance que M. le Sous-Préfet de Brive a prescrit au Capitaine de Gendarmerie et au Commissaire de Police d'exercer dans la ville, et surtout aux abords de la Caserne du 126^e, n'a révélé aucune activité dans les milieux extrémistes susceptibles de tenter de provoquer une agitation parmi la troupe.

Néanmoins, afin d'éviter que celle-ci soit mise trop en contact avec l'élément civil au cours des manifestations diverses qui se sont déroulées dans la ville, M. le Colonel VITAL, à la suite d'un entretien qu'il a eu avec M. le Sous-Préfet, a décidé de consigner le quartier durant la journée d'hier dimanche.

D'après les renseignements fournis par l'autorité militaire, cette journée s'est passée dans le plus grand calme; de même que la nuit de samedi à dimanche, au cours de laquelle le Chef de corps et ses officiers ainsi que les sous-officiers de carrière, sont demeurés au milieu de leurs hommes. J'ai tout lieu de penser que cette manifestation de mauvaise humeur n'a été que passagère et que quoique peu grave, elle a encore dépassé la portée que la plupart de ceux qui y ont participé comptaient lui donner.

Quoi qu'il en soit, sur mes instructions, M. le Sous-Préfet de Brive a maintenu à Brive, jusqu'à demain, des effectifs supplémentaires de gendarmerie prélevés sur les brigades extérieures. Une surveillance particulière a été exercée durant la dernière nuit notamment à la gare et dans les alentours, au moment de l'arrivée des trains ramenant les permissionnaires de 24 heures. Aucune constatation anormale n'a été faite.

Je ne manquerai pas de vous tenir immédiatement informé des faits nouveaux qui pourraient éventuellement se produire à la suite de ces événements devant lesquels la population de Brive est demeurée, du reste, tout à fait calme.

J'ajoute que, par le même courrier, j'envoie une copie du présent rapport



Extrait du journal *L'Humanité* du 10 avril 1935.
Arch. dép. de la Corrèze, 1 M 68.

1168

INSPECTION ACADEMIQUE DE LA CORREZE

:-:-:-:-:-

TULLE, le 13 avril 1935

L'Inspecteur d'Académie de la Corrèze

A Mounier le Recteur

Copie

J'ai l'honneur de vous rendre compte d'un
entrefilet paru dans "l'Humanité" du 7 avril dont voici le texte :

"Les Elèves de l'Ecole Normale de Tulle
contre les 2 ans

"Nous avons déjà signalé de nombreuses protestations
des élèves des Ecoles Normales . Aujourd'hui nous parvient celle
de l'Ecole Normale d'instituteurs de Tulle (Corrèze) qui comporte
36 signatures d'élèves qui protestent contre la loi de deux ans et
les préparatifs de guerre ".

Dès que j'ai eu connaissance de cet incident, je
me suis livré personnellement à une enquête à ce sujet .

Il en résulte que tous les élèves de l'école sans
exception ont signé une feuille sans texte, le 3 avril, pendant
la récréation de 15 H.30. C'est la 3ème année qui en a pris l'ini-
tiative et qui a invité les deux autres promotions à signer. C'est
la 3ème année aussi qui s'est chargée de rédiger la note après
coup et de l'expédier à l'Humanité .

Il s'agit d'une feuille pliée en deux . Sur la
première page a figuré le texte suivant :

"Nous sommes contre les deux ans parce que nous
sommes contre la guerre .
L'Ecole Normale d'instituteurs de Tulle"

Les 2ème et 3ème pages étaient réservées aux si-
gnatures.

.....

Il n'y a eu ni réunion ni délibération à ce sujet. C'est en lisant dans les journaux que certaines écoles ont protesté que la 3^{ème} année a décidé d'en faire autant. La plupart des élèves ont signé parce qu'ils n'osaient pas se singulariser en refusant leur signature. D'autres croyaient naïvement "qu'en recueillant dans toute la France des signatures en nombre massif, la Chambre reviendrait sur son vote". D'autres, enfin, prétendent avoir ignoré totalement la destination de la protestation.

"L'humanité" a été choisie comme étant "le seul journal où est organisée une campagne de protestation".

Tous les élèves se défendent de lire "l'Humanité" d'une manière régulière. Aucun n'est abonné à ce journal qui ne rentre pas officiellement à l'Ecole. Le Directeur m'affirme qu'il ne l'a jamais vu.

Ce journal est cependant lu en cachette. Les deux Ecoles Normales étant jumelées, les élèves sortent tous les jours et il y a parmi les normaliens de 3^{ème} ^{année} quelques fils de communistes notoires. L'esprit de cette promotion me paraît mauvais. Sur 15 élèves, 6 me paraissent devoir être surveillés de près.

Quant à la première et à la deuxième année, j'ai nettement l'impression que ces élèves ont signé sans savoir exactement ce qu'on allait faire de la feuille et sans se rendre compte de la gravité du geste.

J'ai tenu Monsieur le Préfet au courant de cette enquête.

L'Inspecteur d'Académie,

Hym

au cours de l'enquête se sont dénoncés. Certes je ne me dissimule pas que cette peine deux mois avant le Brevet supérieur peut avoir des conséquences très graves pour certains élèves et peut être pour les moins coupables. C'est là son inconvénient. Mais elle me paraît nécessaire pour des raisons d'ordre et d'autorité.

vous
En dehors de cette sanction, je ne vois que la réprimande ~~à~~ tous les élèves en présence de leurs professeurs et la suppression à la troisième année de toutes les faveurs qu'elle pourra demander jusqu'aux grandes vacances.

En ce qui concerne le Lycée Edmond Perrier, M. le Proviseur me signale qu'il a pu mettre en cause un élève de philosophie qui aurait fait des demi-aveux et dont le rôle lui paraît avoir été des plus importants dans cette affaire. Il me demande un délai de quarante-huit heures pour vérifier les renseignements et proposer des sanctions. Je vous en rendrai compte dès que j'en serai en possession de son rapport.



J'ai demandé aux chefs des établissements importants du département, et plus particulièrement au Directeur de l'École Normale et au Proviseur du Lycée, de renforcer la surveillance et de s'employer personnellement pour empêcher, par tous les moyens à leur disposition, que des incidents de ce genre puissent se reproduire dans leur école. Je leur ai prescrit notamment de surveiller et de diriger la lecture personnelle de leurs élèves et de bannir strictement tout ce qui est susceptible de les détourner de leurs études et, d'une manière générale, tout ce qui a un caractère politique.

L'Inspecteur d'Académie,

(Rapport)

Article 31 de Règlement.

Yolks : 1/2 valin.
S'il est dactylographié, pagner les
feuilles et les assembler par une
agrafe.

N° 11 A.D.
le 14 Avril 1935. 1935.

GENDARMERIE NATIONALE

12^e LÉGIION

COMPAGNIE
de la Corrèze

SECTION
de Lulle.

BRIGADE
de Seilhac.

N° 12/4.

RAPPORT

du (1) M^{or} du L^{ie} chef Periller Commandant la
Brigade de Seilhac.

sur (2) une réunion communiste et antimilitariste.

Références (4) Note n° 234/cd.1. 9^e Région du 14 avril 1935. et art 53 du D.O.

(3)

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
Propriété publique
DE LA CORRÈZE

Le 14^e avril 1935, vers 15 heures, un cortège composé
d'une cinquantaine de jeunes gens, avec drapeau rouge au tête, a
défilé dans les rues de la C^{ite} de Lagroubière, en chantant
l'internationale. A la suite, une réunion a eu lieu sur
la place de la mairie, où M^{rs} Bouillaguet, conseiller
d'arrondissement, succédant à M^{rs} Chuvet, et Champoux, cultivateur
à Chauter, ont pris la parole. Aucun renseignement bien précis
n'a pu être recueilli sur les discours prononcés, toutefois, ceux-ci étaient
antimilitaristes et contre le service militaire de deux ans. Cette
réunion a pris fin vers 17^h 30; il ne semble pas que l'ordre ait
été troublé.

Le cortège avait été annoncé à son de tambour vers 14^h 30,
aucune affiche n'avait été apposé. Le porte drapeau, serait un
habitant de Lulle. (son identité n'a pu être recueillie jusqu'à ce jour)

Au cours de la nuit du 1^{er} au 2^e avril des prospectus
contre l'armée et le service de deux ans, (dont se joint quatre spécimens,
remis par une personne désirant garder l'anonymat) ont été collés
sur les murs des habitations par des inconnus.

Les conseillers auraient décidé, au cours de la réunion, qu'ils viendraient
passer le comité de réunion à Seilhac avec drapeau rouge au tête.

1992
Periller

(1) Grade, nom et emploi de l'auteur du rapport.
(2) Objet sommaire du rapport.
(3) Indiquer les pièces jointes.
(4) Par exemple : Lettre n° 351 du 27 juillet 1929, du général commandant la 9^e région.

Nota. — Les avis des autorités hiérarchiques sont, s'il y a lieu, consignés à la suite de ce rapport. Le grade, le nom et l'emploi de chaque chef hiérarchique sont mentionnés en tête de son avis.

Paris, Léonard, Neveu, — CHARLES-LAVAUZELLE Cie
Impr. de la Gendarmerie, — D. 263. — 2117-34.

Rapport de gendarmerie de la brigade de Seilhac sur une réunion communiste et antimilitariste, 12 avril 1935. Arch. dép. de la Corrèze, 1 M 68.



Tract contre la loi des deux ans. 1935. Arch. dép. de la Corrèze, 1 M 68.

15 Nov. 1935

à Monsieur le Ministre de l'Intérieur

1°) Direction du Personnel et de l'Administration Générale
Bureau des Affaires Politiques

2°) Cabinet du Ministre

Conformément aux instructions contenues dans votre circulaire N° 205 du 4 Novembre 1935, j'ai l'honneur de vous adresser le rapport que vous avez bien voulu me demander sur la situation politique de mon département.

Les élections de 1936 pourraient marquer une avance assez vive du parti communiste en Corrèze. D'une part, en effet, la crise agricole et la mévente du bétail ont, comme je vous l'ai déjà signalé à maintes reprises, grossi les rangs des mécontents qui se tournent vers l'extrême gauche. L'élection au Conseil Général, en 1934, du chef des communistes, BOURDARIAS, dans le canton de Seilhac, et de plusieurs Conseillers d'Arrondissement Front Commun, d'appréciables succès aux élections municipales de 1935, en sont les preuves répétées.

Dans la circonscription de BRIVE-NORD, le député sortant, M. JAUBERT, radical socialiste, évolue de plus en plus vers le Front Commun. On peut se demander, dans ces conditions, s'il aura un concurrent sur sa gauche. Il est possible, cependant, que, pour des raisons d'animosité personnelle, M. LORTHOLARY, Conseiller de Préfecture à Clermont-Ferrand, socialisant, qui a déjà été candidat, en 1932, dans cette circonscription, le soit encore en mai prochain. L'éventualité de la candidature de M. CHAMPSIX, instituteur à Masseret, Secrétaire Général du Syndicat des Instituteurs, peut également être envisagée.

En résumé, et autant qu'il soit possible de faire des pronostics 6 mois avant les élections législatives du mois de mai, on peut prévoir que la majorité du corps électoral corrézien qui, incontestablement, s'oriente de plus en plus à gauche, pourrait amener -si certaines conditions sont entièrement réalisées- l'élection d'un candidat socialiste dans BRIVE SUD, à la place du député sortant radical socialiste et de deux communistes dans USSREL et TULLE-NORD dont les représentants actuels sont l'un S.F.I.O., l'autre radical socialiste.

Le Préfet,

1458

BOURSE du TRAVAIL

C. G. T. U. - Union Locale Unitaire de Brive - I. S. R.

*Japrot
Charlot*

**A la Classe
Ouvrière !**

PREFECTURE DE LA CORREZE
30 AVR 1934
N°

Devant la poussée fasciste qui s'accroît de plus en plus et les attaques répétées contre la classe ouvrière, l'Union Locale Unitaire fait un appel pressant aux classes laborieuses pour manifester leur volonté de lutte **en chômant le 1^{er} Mai** et assister en nombre au Meeting qu'elle organise ce jour-là **à 18 heures, à la Bourse du Travail.**

ARCHIVES CENTRALES
Fédération Française
DE LA CORREZE

**Pour l'abrogation des décrets-lois.
Contre le Gouvernement d'Union Nationale.**

Pour le désarmement et la dissolution des ligues fascistes.

Contre les diminutions de salaires.

Pour la semaine de 40 heures.

Pour l'assurance chômage.

Pour le Front unique d'action.

Camarades unitaires, confédérés, autonomes sans Parti et inorganisés, assistez en masse **au MEETING.**

L'Union Locale Unitaire.

IMP. GÉRALD, BRIVE

Tract : À la Classe Ouvrière ! 30 avril 1934. Arch. dép. de la Corrèze, 1 M 68.

14 JUILLET 1935

RASSEMBLEMENT

Appel au peuple de France

Le 14 Juillet : immense rassemblement de toutes les forces résolues à défendre la liberté.
Du plus humble village à la capitale, nous opposerons aux entreprises des factieux les masses profondes, celles qui travaillent, celles qui veulent une France juste et libre.

Le 14 Juillet 1789, le peuple de France emportait la Bastille et révélait au monde la liberté. Cent cinquante années d'efforts continus, quatre révolutions, lui permirent de garder et de consolider ses conquêtes.

Nous vous appelons à reprendre la grande tradition révolutionnaire, qui faisait du 14 Juillet le jour du sacrifice, le jour de l'espérance et de la communion des volontés populaires.

Aujourd'hui, une faction fasciste armée s'apprête à monter à l'assaut de la République et de la Liberté.
Contre la souveraineté populaire, une vaste conspiration se trame pour abattre la démocratie, remplacer la loi de la majorité par la dictature de deux cents familles privilégiées qui s'attendent que le moment de vous abattre et de vous exorciser.

Contre ce suprême effort des ennemis du peuple, contre le danger imminent, nous lançons un cri de ralliement à tous ceux qui entendent libérer la nation de l'emprise des puissances financières, morveller l'indolence, à tous ceux qui, attachés aux conquêtes du passé, veulent préparer un avenir meilleur.

En France, depuis 1789, toutes les défaites du peuple sont nées de sa désunion.
Des démocraties voisines ont été écrasées parce que les défenseurs des libertés n'avaient pas su se dresser, résolus et unis contre l'ennemi commun.

En France, pour résister et pour vaincre, il nous faut, à nous, faire front contre cet ennemi commun.
Aucune manifestation n'aura jamais atteint l'ampleur de ce rassemblement populaire qui défiera, dans le calme et la dignité, à travers tout le territoire, pour ce 14 Juillet de résistance et de certitude.

Nous faisons le serment de cesser tous pour défendre la démocratie, pour désarmer et dissoudre les lignes fascistes, pour mettre nos libertés hors d'atteinte du fascisme. Nous jurons, en cette journée qui fait revivre la première victoire de la République, de défendre les libertés démocratiques conquises par le peuple de France, de donner du pain aux travailleurs, du travail à la jeunesse et, au monde la grande paix humaine.

Au nom du comité d'organisation : pour les quarante-huit associations nationales déjà adhérentes :
Ligue des Droits de l'Homme ; Comité de vigilance des intellectuels antifascistes ; Amsterdam-Pygmal ; C. G. T. ; C. G. T. U. ; Parti socialiste S. F. I. O. ; Parti communiste S. F. I. C. ; Interprieux des partis socialistes ; Libre Pensée ; Loge maçonnique ; Fédération des Mutuels.

TOUS A TULLE

 **au rassemblement du 14 Juillet**
à 14 heures sur la Promenade

DES ORATEURS DES DIFFÉRENTS PARTIS ET ORGANISATIONS PRENDRONT LA PAROLE

Affiche : Rassemblement, Appel au peuple de France. Tulle, 14 juillet.
Arch. dép. de la Corrèze, 1 M 68.

1463

Eg/7/38

15 Juillet 1935

à Monsieur le Ministre de l'Intérieur

- 1°) Cabinet du Ministre
- 2°) Direction Générale de la Sécurité Nationale - Contrôle Général des Services de Police Administrative

J'ai l'honneur de vous confirmer les termes de mon télégramme de dimanche concernant la journée du 14 Juillet en Corrèze.

Les diverses manifestations prévues à Ussel, Brive et Tulle par le Front Populaire, ont eu lieu à des heures différentes pour permettre à un certain nombre d'orateurs de pouvoir prendre la parole dans deux réunions.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
Propriété publique
DE LA CORRÈZE

Les discours ont été identiques : historique parfois rétrospectif des événements de 1789; invitation à protester contre le fascisme et serment de s'opposer à toute dictature; programme de grands travaux pour donner du pain aux travailleurs et mesures pour fournir du travail aux jeunes. A l'issue de chacun des meetings qui se sont tenus en plein air, un cortège s'est formé comprenant un ou deux drapeaux tricolores, les bannières de la Section, S.F.I.O., des Combattants Républicains, du Parti Communiste, des Bourses du Travail, de la Confédération Générale du Travail, et de quelques communes voisines qui s'étaient associées au rassemblement, des banderolles avec les inscriptions "A Bas le Fascisme", "A Bas la Guerre", "Désarmement", "Dissolution des Liges", "Aux Jeunes du Travail", "Du Pain à tous, Aux Paysans le fruit de leur travail". Les manifestants ont chanté l'Internationale, et à Brive La Marseillaise et l'Internationale.

A Ussel, le matin le cortège comprenait environ mille personnes. A Tulle, vers deux heures, près de trois mille manifestants ont assisté au meeting, mais le cortège s'est progressivement amenuisé, et lorsqu'il est arrivé devant la place de la Préfecture, il ne dépassait pas dix huit cents personnes.

Aucune délégation ne s'est présentée. Au moment de la dislocation, devant les grilles de l'Hôtel de la Préfecture, M. VAZELLE, qui est un des chefs du parti communiste, a pris la parole pour dire : "La manifestation est terminée, et puisque

...

nous sommes devant la Préfecture, nous prions le Préfet de demander au Gouvernement la libération des emprisonnés politiques et la dissolution des ligues fascistes".

A Brive, le meeting a commencé à quatre heures et le cortège était d'environ cinq mille personnes; il a parcouru les principales rues de la ville. Une délégation s'est présentée à la Sous-Préfecture avec un ordre du jour dont je vous transmets le texte. La délégation était conduite par M.M. CHAPELLE, Maire de Brive; LAUMOND, député, et composée des adjoints au Maire de Brive; du Président de la Ligue des Droits de l'Homme, M. AUDIERNE; du Président du Syndicat des Locataires M. CHASTRE et de trois représentants du parti S.F.I.O.

Les orateurs qui ont parlé dans les différents meetings sont MM. VAR, maire d'Ussel, LAUMOND, Député radical socialiste; JAUBERT, député radical socialiste; CHAPELLE, maire de Brive; SPINASSE, Député S.F.I.O.; BOURDARIAS, Conseiller Général communiste; ROUMAJON, Conseiller d'arrondissement S.F.I.O.; GUASSON, communiste de la Manufacture d'Armes de Tulle; BIAUGEAUD, représentant de commerce, chef du parti communiste en Corrèze; VASSILLE, communiste; CHAMPEIX, instituteur à Masseret, *S.F.I.O.*, et quelques militants locaux.

A Tulle, le parti radical socialiste avait refusé de participer à la manifestation du Front Populaire et décidé de se rendre, le matin du 14 Juillet, à la Pierre de la Bastille. A neuf heures du matin environ, deux cent cinquante personnes répondant à l'invitation du Député-Maire, M. DE CHAMMARD, se trouvaient réunies dans la cour de l'Hôtel de Ville; le cortège, précédé d'un drapeau tricolore, se mit en marche. Dès que la colonne eut franchi le pont de la Mairie, une cinquantaine de communistes prirent la queue du cortège et déployèrent le drapeau de la Bourse du Travail Unitaire. Des Marseillaise et Internationale alternées se firent entendre. Devant la Pierre de la Bastille, M. DE CHAMMARD glorifia les pionniers de 1789 et affirma son attachement aux institutions républicaines. Après lui, M. PESCHADOUR, instituteur, donna lecture du serment de défendre la République contre les fascistes. L'un et l'autre furent applaudis et la dislocation eut lieu.

Dans quelques cantons, notamment Bugeat, Treignac, Egletons Saint-Privat, Vigecis, ^{Saint} des manifestations ont eu lieu d'importance relative et sans incidents.

La journée a été essentiellement calme et le service d'ordre local - que je n'avais pas cru devoir augmenter - n'a pas eu à intervenir.

J'ajoute que j'adresse ^{copie} du présent rapport à votre Ministère sous le timbre "

Le Préfet,

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
DE LA
SURETÉ GÉNÉRALE

TULLE, LE 14 JUILLET 1935.

COMMISSARIAT DE POLICE
DE TULLE (Corrèze)

N° 1040

RAPPORT

OBJET :

Compte-rendu
de la
journée du 14 juillet

J'ai l'honneur de rendre compte de
la journée du 14 juillet:

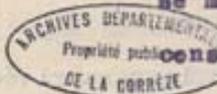
Destinataire:
M. LE PRÉFET
de la CORREZE

Ce matin, à 9 heures, 250 personnes
enviroñ, répondant à l'appel du Député-Maire, se
trouvaient réunies dans la Cour de l'Hôtel-de-Ville
pour la manifestation projetée avenue de la Bas-
-tille.

Après la diffusion de la Marseil-
-laise par un haut-parleur installé au 1er éta-
-ge, le cortège- précédé d'un drapeau tricolore-
se mit en marche avec M. de CHAMMARD et son
conseil municipal en tête.

Lorsque la colonne eut franchi
le pont de la Mairie, une cinquantaine de par-
-tisans du "Front Populaire" prirent la queue
du cortège, déployèrent le drapeau de la "BOURSE
DU TRAVAIL UNITAIRE" et entonnèrent l'Internatio-
-nale .GUESSON, ouvrier de la Manufacture Natio-
-nale d'Armes de TULLE, portait cet emblème.

Le cortège s'arrêta devant la
pierre de la "Bastille". Une musique, arrivée quel-
-ques minutes plus tôt, joua la "Marseillaise".
Communistes et Socialistes y répondirent par l'
Internationale. Quelque peu interloqués, les par-
-tisans du député-maire se ressaisirent et chan-



chantèrent à leur tour la "MARSEILLAISE". Un nouveau couplet de l'Internationale se fit entendre juste au moment où M. de CHAMMARD allait prendre la parole. Les cris de ABAS LE FASCISME, A BAS LES DECRETS-LOIS, VIVE LA REPUBLIQUE, VIVE LA REPUBLIQUE UNIVERSELLE, fusèrent des deux clans. Après quoi, dans un calme parfait, le député-maire put glorifier les pionniers de 1789 et affirmer sa confiance et son attachement aux institutions républicaines. (Il fut très applaudi).

Après un autre morceau de MARSEILLAISE, PESCHADOUR, instituteur à TULLE, se déclara chargé de donner lecture du serment ayant déjà fait l'objet des affiches et tracts du Comité d'organisation du "Front Populaire" (Il recueillit également des applaudissements).

Les drapeaux furent placés dans leurs gaines et les assistants descendirent lentement vers le quai Baluze où la dislocation eut lieu à 9H45.

L'après-midi, dès 14 heures, partisans du "FRONT POPULAIRE" et de nombreux curieux se rassemblèrent autour du kiosque, quai Baluze.

Au fur et à mesure de leur arrivée, les délégations déposaient leurs bannières, pancartes ou banderoles autour du kiosque, ce qui contribuait à augmenter les curieux.

A 14H30, devant une foule d'environ 2.500 personnes (hommes, femmes et enfants), M. VAYSSE, de TULLE, fit adopter le bureau suivant:

Président : VAYSSE, ex-conseiller municipal de TULLE SFIO
Assesseur : VIGNAL, tourneur à la M.A.T. S.F.I.O.
" BORDES, retraité de la M.A.T. communiste.

DE 14H30 à 15H35, les orateurs suivants prirent la parole: VAYSSE, du parti S.F.I.O. de TULLE; BOUEN
6DARIAS, conseiller général communiste; SPINASSE, député
S.F.I.O. CHAMPEY, communiste; VAZELLES, communiste de

sur les révolutions de notre pays, notamment celle de 1789, et les rituelles attaques contre le régime bourgeois, les différents orateurs se félicitèrent de la ferme volonté marquée en ce jour d'anniversaire, par tous les vrais républicains, de s'opposer- même par les armes si cela était nécessaire- aux entreprises du fascisme.

Le Colonel de LA ROQUE, président des Croix de Feu, fut ostensiblement désigné par tous les orateurs comme le chef du plus fort groupement armé, menace précise et sanglante du fascisme.

Avant de lever la séance, VAYSSE donna lecture du serment suivant qu'une partie de l'assistance salua à la manière communiste: bras tendu et poing fermé:

" NOUS FAISONS LE SERMENT DE RESTER UNIS POUR DEFENDRE LA DEMOCRATIE, POUR DESARMER ET DISSOUDRE LES LIGUES FASCISTES, POUR METTRE NOS LIBERTES HORS DE L'ATTEINTE DU FASCISME. NOUS JURONS, EN CETTE JOURNEE QUI FAIT REVIVRE LA PREMIERE VICTOIRE DE LA REPUBLIQUE, DE DEFENDRE LES LIBERTES DEMOCRATIQUES CONQUISES PAR LE PEUPLE DE FRANCE, DE DONNER DU PAIN AUX TRAVAILLEURS, DU TRAVAIL A LA JEUNESSE, ET AU MONDE LA GRANDE PAIX HUMAINE".

Le président excusa également le sénateur LABROUSSE qui devait prendre la parole au nom des COMBATTANTS REPUBLICAINS.

Il convia ensuite les auditeurs à suivre le cortège dans le plus grand calme et à ~~se conformer~~ se conformer aux instructions des commissaires munis de brassards.

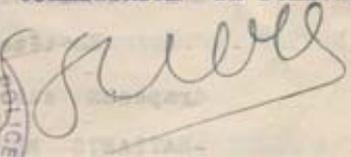
En tête, sur la promenade, furent déployés les drapeaux suivants: SECTION S.F.I.O.; FEDERATION DES COMBATTANTS REPUBLICAINS; PARTI COMMUNISTE S.F.I.C.; PARTI COMMUNISTE DE LAGRAULIERE; PARTI COMMUNISTES DE FAVARS; BOURSE DU TRAVAIL UNITAIRE DE TULLE; CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL.

BANDEROLES:

A BAS LE FASCISME
A BAS LA GUERRE

.....

DESARMEMENT DISSOLUTION DES LIGUES
AUX JEUNES GENS DU TRAVAIL
DU PAIN A TOUS. AUX PAYSANS LE FRUIT DE LEUR TRAVAIL
P A N C A R T E S:
LA LIBERTE ; LE PAIN; CONTRE FASCISME ; CONTRE LA GUERRE;
DU TRAVAIL DU PAIN POUR TOUS; FAVARS ; ST.MAIXENT; SALON
LA TOUR; CHANTEIX; POUR LA PAIX ET LA LIBERTE; LIBRE PENSEE.
Formé en quelques minutes, le cortège se
dirigea vers le pont de la gendarmerie en entonnant l'In-
-ternationale, le drapeau rouge et la jeune garde, mais l'en-
-train fut de courte durée et nombreux furent ceux
qui abandonnèrent le cortège pour s'intéresser aux couress
cyclistes qui avaient lieu sur les quais.
15 à 1800 manifestants environ arrivèrent
ainsi devant les grilles de la Préfecture où VAZELLES
demanda la libération immédiate des emprisonnés politiques,
la dissolution des ligues fascistes et renouvela le ser-
-ment de combattre pour la défense des libertés acquises
et la conquête du Pouvoir.
Après quoi, le président VAYSSE dit que la
manifestation était terminée, remercia tous les groupe-
-ments qui y avaient assisté et ordonna la dislocation
dans le calme.
Pas le moindre incident à signaler./.
LE COMMISSAIRE DE POLICE,



Rapport du commissaire de police de Tulle sur la journée du 14 juillet 1935.
Arch. dép. de la Corrèze, 1 M 68.

II. Les élections de 1936 : en Corrèze comme en France, la victoire du Front populaire

En France, dans les années 1930, plusieurs partis politiques sollicitent les suffrages des électeurs. Ils se répartissent en deux camps.

La gauche regroupe le parti radical socialiste né officiellement en 1901, premier parti politique français, la S. F. I. O. (Section française de l'internationale ouvrière), née en 1905, et le parti communiste né de la scission au congrès de Tours en 1920.

À droite, il n'existe pas réellement de partis structurés mais ce camp politique se divise en une droite libérale républicaine modérée et une droite traditionaliste plus conservatrice.

Le Rassemblement populaire ou Front populaire, coalition des partis de gauche, est une alliance électorale qui vise à remporter les élections législatives de 1936 et qui repose sur un programme de réformes modérées. Il est victorieux en mai 1936 après une campagne électorale, souvent vive, qui oppose clairement la droite et la gauche.

1. Une vive opposition Droite/Gauche

La campagne électorale est particulièrement vive.

a) La campagne électorale dans la presse

[Doc. 1 : Extrait du journal *La Montagne corrézienne* du 23 avril 1936. Arch. dép. de la Corrèze, 120 Pr 10.](#)

-Présentez le document (date, lieu, source...).

- Quel candidat *La Montagne corrézienne* soutient-elle ? Relevez deux idées soutenues par candidat et mis en valeur par ce journal.

- À quels candidats *La Montagne corrézienne* s'oppose-t-elle ? Précisez le nom du parti politique auquel chacun des candidats appartient.

- Classez dans le tableau ci-dessous les arguments qui montrent l'opposition du journal à ces deux candidats.

- Sur quel pays Marius Vazeilles et François Var sont-ils accusés de vouloir s'aligner ?

C'est voter contre	C'est voter pour

- Quelles catégories sociales ce journal tentet-il de convaincre ? De quelle façon le journal s'y prend-il ?

[Doc. 2-1 : Caricature extraite du journal *La Démocratie* du 30 avril 1936. Arch. dép. de la Corrèze, 52 Pr 1.](#)

[Doc. 2-2 : Caricature extraite du journal *La Démocratie* du 30 avril 1936. Arch. dép. de la Corrèze, 52 Pr 1.](#)

[Doc. 2-3 : Caricature extraite du journal *La Démocratie* du 30 avril 1936. Arch. dép. de la Corrèze, 52 Pr 1.](#)

[Doc. 2-4 : Caricature extraite du journal *Courrier de la Corrèze* du 2 mai 1936. Arch. dép. de la Corrèze, 130 Pr 7.](#)

- Quand ces caricatures ont-elles été publiées ? Précisez la situation politique de la France à cette date.
- Quels partis politiques sont mis en cause par ces caricatures ?
- À quelles catégories de la population les caricatures s'adressent-elles ?
- Pour chacune des caricatures, recherchez un élément qui suscite la peur.
- Décrivez de façon précise et expliquez la caricature numéro 3.

b) la campagne électorale à travers les professions de foi des candidats

[Doc. 3 \(1\) \(2\) : Profession de foi d'Alexis JAUBERT. Arch. dép. de la Corrèze, 3 M 202.](#)

[Doc. 4 \(1\) \(2\) : Profession de foi de Marius VAZEILLES. Arch. dép. de la Corrèze, 3 M 202.](#)

[Doc. 5 \(1\) \(2\) : Profession de foi de Georges LAFARGE. Arch. dép. de la Corrèze, 3 M 202.](#)

[Doc. 6 \(1\) \(2\) : Profession de foi de Jean ROUMAÏON. Arch. dép. de la Corrèze, 3 M 202.](#)

- Comment appelle-t-on ce type de documents ? À quelles occasions les rencontre-t-on ? À qui sont-ils destinés ? Que nous apprennent-ils ?
- Quels représentants du peuple les Français élisent-ils à cette occasion ? Où siègent-ils ?
- À quelles dates se déroulent les scrutins du 1^{er} tour et du 2nd tour ?
- Recherchez dans un dictionnaire ou sur Internet ce que signifie le mot circonscription.
- D'après les documents, quelle est la situation économique et sociale de la France ? Relevez des expressions significatives.
- À quels partis politiques appartiennent les candidats du Front populaire ?
- Quel candidat s'oppose au Front populaire ?

- Dans les documents 3 et 4 apparaît le mot "désistement". En lisant ces documents attentivement, expliquez ce qu'est un désistement.

- D'après les documents 4, 5 et 6 :
- De quels groupes de la population chacun de ces candidats sollicite-t-il les voix ?
- D'après deux de ces documents, quel événement a provoqué le rassemblement de la gauche ?
- Montrez la "violence" des affrontements entre les candidats pendant la campagne électorale en relevant des mots ou expressions.

[Doc. Complémentaire : Photos extraites du journal La Corrèze républicaine et socialiste du 23 avril 1936. Arch. dép. de la Corrèze, 138 Pr 9.](#)

2. Les résultats des élections en Corrèze

L'accord électoral entre les partis, membres du Front populaire, prévoit le désistement au 2nd tour des élections. Il permet la victoire de ces partis, le 3 mai 1936.

Doc. 7 : Extrait des procès-verbaux du recensement général des votes pour l'élection des membres de la Chambre des députés. Résultats du scrutin du 1^{er} tour du 26 avril 1936 en Corrèze. Arch. dép. de la Corrèze, 3 M 202.

- Des candidats sont-ils élus dès le 1^{er} tour ? Justifiez votre réponse.

Doc. 8 : Résultats du 1^{er} tour des élections législatives en Corrèze du 26 avril 1936. Arch. dép. de la Corrèze, 3 M 202.

Doc. 9 : Extrait des procès-verbaux du recensement général des votes pour l'élection des membres de la chambre des députés. Résultats du scrutin du 2nd tour du 3 mai 1936 en Corrèze. Arch. dép. de la Corrèze, 3 M 202.

NB : De Chammard, radical socialiste, n'a pas signé les accords de Front Populaire.

- Confrontez les documents 8 et 9 et précisez le nom des circonscriptions où les accords de désistement établis par les candidats du Front populaire ont été appliqués par les électeurs.
- Confrontez le document 7 et 9 en ce qui concerne la circonscription de Tulle-Nord. Comparez et analysez les résultats : quelles remarques pouvez-vous faire ?
- Choisissez une autre circonscription et comparez la avec celle de Tulle-Nord. Que constatez-vous ?

Doc. 10 : Carte des circonscriptions électorales de la Corrèze en 1936.

- À l'aide du document 8 et 9, établissez la liste des candidats élus au 2nd tour et précisez le nom du parti politique auquel chacun d'eux appartient.
- Établissez la légende du document 10 (fond de carte). Que constatez-vous ?

3 n 200

ÉDITION SPÉCIALE Directeur-Rédacteur : A. POUX, O.I.P., professeur honoraire de l'Université JEUDI 23 Avril 1936

ABONNEMENTS

Un an... 10 fr.
Six mois... 6 fr.

ADMINISTRATION
ET RÉDACTION
4, Rue Michelet 4,
USSEL (Corrèze)
TÉLÉPH. 76

LA MONTAGNE

corrèzienne

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT
PARAISANT LE DIMANCHE

PUBLICITÉ

PETITES ANNONCES
La ligne... 1 50
CHRONIQUE LOCALE
La ligne... 2 00
PRIX A FORFAIT
POUR ANNONCES
À L'ANNÉE

POUR QUI VOTER ?

Voter pour Vazeilles,

C'est voter contre la propriété, grande, moyenne, ou petite,
que condamne l'U. R. S. S.

C'est voter pour la disparition du petit commerce.
Les marxistes réclament, en effet, la socialisation de tous les moyens d'échange.

C'est voter contre la défense nationale.
Dans sa profession de foi de 1932, M. Vazeilles demandait le retrait de toutes nos troupes d'Alsace-Lorraine. Où seraient actuellement les troupes allemandes si nos frontières n'avaient pas été gardées ?

C'est voter contre les paysans.
Le parti communiste a toujours été hostile aux majorations des droits de douane sur les produits agricoles étrangers, et à la libre sortie de nos produits.

C'est voter contre les ouvriers français.
En 1932, M. Vazeilles réclamait, dans sa profession de foi, l'égalité des droits en France entre ouvriers français et étrangers. Il était donc hostile au roulement des étrangers, dont la présence augmente le chômage.

C'est voter contre les libertés des travailleurs
En U.R.S.S. les ouvriers n'ont même pas le droit de quitter leurs patrons quand ils en sont mécontents. Ils travaillent « dans des conditions de vie qu'aucun prolétariat occidental n'accepterait » (déclaration de Séverac).

C'est voter contre la Société des Nations.
En 1932, M. Vazeilles écrivait, dans sa profession de foi : « pas un seul travailleur ne sera dupe de la S.D.N., centre organisateur de la guerre impérialiste ». C'est donc voter contre les anciens combattants qui ont foi dans la S.D.N. pour éviter que leurs enfants connaissent la guerre.

C'est voter pour la guerre civile.
qui ne peut engendrer que la misère. M. Cachin annonçait à Ussel, puis confirmait à Denain : *la révolution prolétarienne dans le sang.*

Voter pour Var,

C'est voter contre la propriété, grande, moyenne, ou petite,
La socialisation de toutes les terres est à la base du programme du parti S. F. I. O.
« Est-ce bien la peine de nous occuper tant de l'avenir de *cette petite propriété* quand tout démontre qu'elle *cessera d'être* le lendemain du jour où l'expropriation des expropriateurs capitalistes aura été opérée ? » écrivait Compère-Morel, député socialiste, dans « La Question Agraire et le Socialisme en France ».

C'est voter pour la disparition du petit commerce.
« Les petits commerçants sont des incapables. Ils sont condamnés à disparaître, et il est heureux qu'ils disparaissent », écrit Léon Blum dans « Le Populaire ».

C'est voter contre la défense nationale.
Les socialistes, qui ne dédaignent pas les profits budgétaires (voir à Egletons), se refusent à voter le budget.

C'est voter pour le communisme.
Les socialistes préparent leur fusion avec le parti communiste, sous l'étiquette d'unité prolétarienne. Comme en Russie en 1917, ils seront absorbés par les communistes. Souvenez-vous de Kerensky, le leader socialiste, qui a préparé le triomphe de Lénine, et de la dictature rouge.

C'est voter pour la dictature.
La faillite des méthodes socialistes a préparé le lit de Mussolini et du fascisme en Italie. La faillite des sociaux démocrates en Allemagne y a préparé le triomphe d'Hitler et de la dictature. Comme M. Vazeilles l'a affirmé dans sa profession de foi de 1932, : « partout où les partis socialistes ont exercé le pouvoir, en Angleterre et en Allemagne -- où ils viennent de faire élire le massacreur Hindenburg -- par exemple, ils ont gouverné pour le compte des capitalistes contre la classe ouvrière, préparant en fait le lit du fascisme ». Les S. F. I. O., s'ils arrivaient au pouvoir en France, nous conduirait donc, comme partout ailleurs, à la dictature.

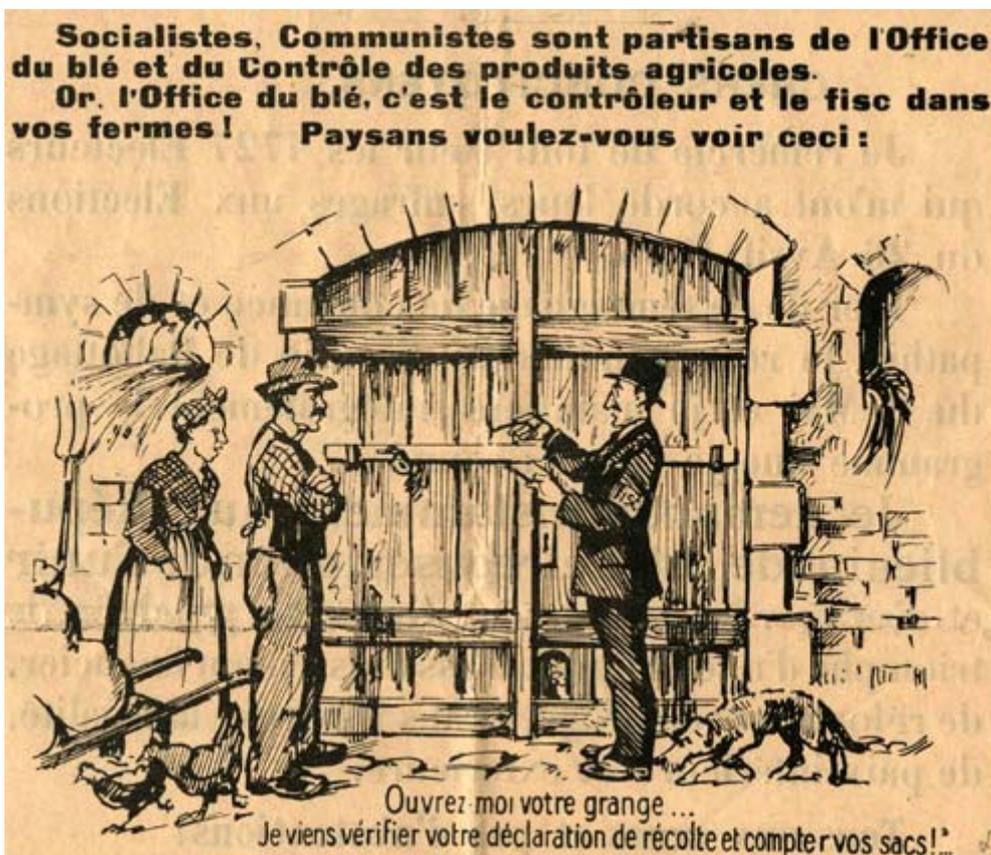
VOTER POUR RAMBAUD, C'EST VOTER :

**pour la paix,
pour la collaboration des nations et l'œuvre de sécurité collective,
pour la défense du franc,
pour la défense des travailleurs français,
pour la défense de notre agriculture,
pour la défense du petit commerce,
pour la défense des libertés républicaines,
dans l'ordre et dans la paix,
contre toute dictature rouge ou blanche.**

Doc. 2-1



Doc. 2-2



Caricatures extraites du journal *La Démocratie* du 30 avril 1936.
Arch. dép. de la Corrèze, 52 Pr 1.



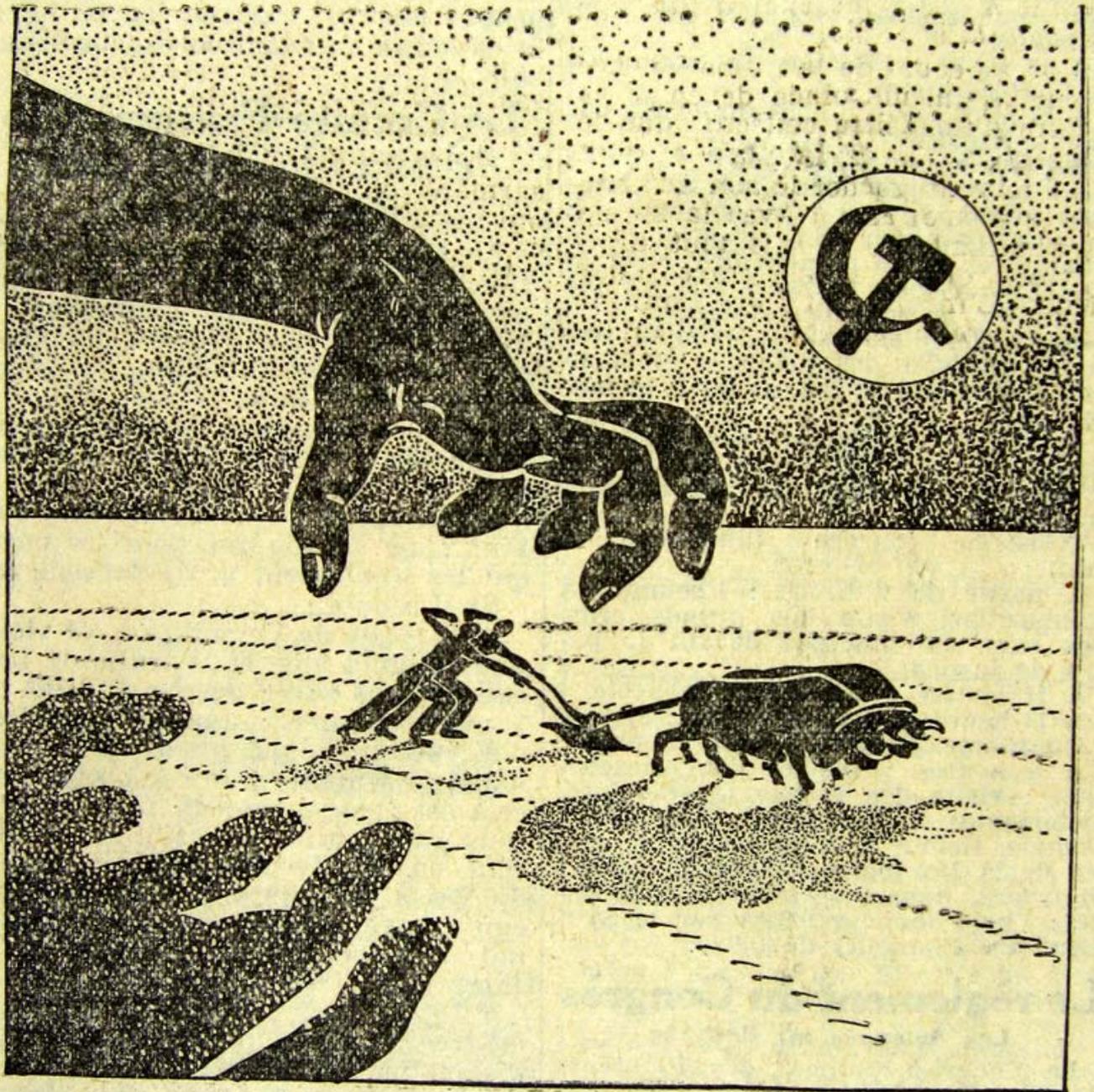
Socialistes

Avant la guerre vous avez
toujours refusé tous les crédits
pour la défense nationale

C'est votre faute si nous sommes là!...
Et vous demandez à nos pères, à nos
frères et à nos fils de voter pour vous !....

Caricature extraite du journal *La Démocratie* du 30 avril 1936.
Arch. dép. de la Corrèze, 52 Pr 1.

AGRICULTEURS, PRENEZ GARDE ...!



EN FRANCE COMME EN RUSSIE, LE COMMUNISME, MAITRE DU FRONT POPULAIRE, FERA DE VOUS DES ESCLAVES !

Caricature extraite du journal *Courrier de la Corrèze* du 2 mai 1936.
Arch. dép. de la Corrèze, 130 Pr 7.

31202

REPUBLIQUE FRANÇAISE -- Liberté, Egalité, Fraternité

Elections Législatives de 1936

Scrutin de Ballottage du 3 Mai 1936

Circonscription de Brive-Nord



Citoyens,

Le scrutin du 26 Avril a affirmé, une fois de plus, dans la circonscription de Brive-Nord, la puissance des partis de gauche.

Le suffrage universel m'ayant favorisé en m'attribuant le plus grand nombre de voix, le parti Socialiste et le parti Communiste, conformément à la discipline du Rassemblement Populaire, ont retiré en ma faveur leur candidat respectif, Champeix et Soulier, et invitent les électeurs à porter sur mon nom leurs suffrages.

Je reste donc le seul candidat des partis de gauche pour l'élection du dimanche 3 mai, le seul candidat du Rassemblement Populaire.

Citoyens,

La législature qui finit a été stérile. Elle s'est révélée incapable de remédier à la crise. Il importe qu'il n'en soit pas de même pour celle qui va s'ouvrir.

C'est un devoir impérieux pour nous de ne pas apporter au peuple républicain une nouvelle et cruelle désillusion.

Nous lui devons de réaliser le programme raisonnable et immédiat sur lequel tous les partis et toutes les organisations démocratiques se sont mis d'accord.

Ce programme dit du Rassemblement Populaire n'est ni ambitieux ni prétentieux. Il est sage. Il n'est pas fait pour servir à de longues discussions. Il est fait pour être entrepris sans retard. Ce n'est pas une vue de l'esprit. C'est un programme de réalisations rapides, qui comporte :

1° Dans l'ordre politique :

- a) *La défense de la liberté* menacée par le fascisme ;
- b) *La défense de la paix* menacée par les dictatures.

2° Dans l'ordre économique :

- a) *La restauration de la capacité d'achat* supprimée ou réduite par la crise, notamment par la revalorisation des produits agricoles ;
- b) *Une meilleure organisation du crédit ;*
- c) *L'assainissement financier.*

« Quand ce programme commun aura passé dans la réalité, un grand changement sera obtenu. La Liberté sera mieux défendue, le pain mieux assuré à tous, la Paix mieux garantie. De tels biens sont assez précieux pour que tout soit subordonné à la volonté de les conquérir.

Citoyens,

Si vous partagez ces désirs et cet espoir ;
Si vous voulez du travail pour tous ;
Si vous voulez pour tous, moins de souffrance et un peu plus de bien-être.

Vous ferez vôtre ce programme du Rassemblement Populaire que j'ai été chargé, comme seul candidat des partis de gauche, de présenter à vos suffrages, de défendre et de faire triompher.

Tous aux urnes dimanche, contre le fascisme et ses alliés !
Pour le Pain ; pour la Paix ; pour la Liberté ;
Pour la République démocratique et sociale !

Alexis JAUBERT

Député sortant

Maire et Conseiller Général - Ingénieur Agronome
Membre des Commissions des Finances et des Mines
Ancien Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture et aux Finances

Candidat du Parti Republicain Radical Socialiste
ET DU RASSEMBLEMENT POPULAIRE

DÉSISTEMENTS

Parti Socialiste S. F. I. O.

Brive, le 28 Avril 1936

Au Citoyen JAUBERT

Candidat du Parti Radical Socialiste dans Brive-Nord

Citoyen,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Fédéral a décidé de retirer son candidat, le citoyen **Marcel CHAMPEIX** en votre faveur et d'inviter tous les électeurs à porter les suffrages sur votre nom.

Pour la Fédération Socialiste :

Le Secrétaire : VAYSSE.

Parti Communiste S. F. I. C.

La Région Communiste de la Corrèze

au Citoyen JAUBERT

Candidat du Parti Radical-Socialiste

Conformément aux décisions de notre Parti, nous vous informons que le candidat communiste est retiré en faveur de JAUBERT pour Brive-Nord et s'engage à faire campagne pour lui.

Pour le Parti Communiste :

BIAUGAUD, CHAUSSON, VAZEILLE,
BERGEAL, BOURDARIAS, PUECH.

PARTI COMMUNISTE (S. F. I. C.)

3 11 202

Élections législatives du 26 Avril 1936

Circonscription d'USSEL



Marius VAZEILLES

Aux électeurs !

Chers Camarades,

Vous trouverez ci-joint, ou il vous a été distribué déjà, le programme général du Parti : POUR LE SALUT DU PEUPLE FRANÇAIS.

Ce programme, préparé avec soin pour toute la France par le dernier Congrès National du Parti, nous donne nettement, clairement, honnêtement, l'analyse de la situation actuelle et l'exposé des remèdes que notre Parti entend apporter.

Il nous reste maintenant à présenter à tous notre candidat :

Marius Vazeilles

Ce camarade n'a pas seulement une grande renommée dans notre coin de pays mais aussi parmi les campagnes de toute la France.

C'est un militant persévérant, un travailleur infatigable, doué d'une grande expérience. Par sa sincérité politique, par sa loyauté et sa franchise de caractère, par sa simplicité, il force l'admiration, même de ses adversaires politiques.

C'est la 5^e fois qu'il est candidat aux élections législatives et il l'a toujours été avec la même ligne politique. Pour un politicien vulgaire, ce serait plutôt ridicule une persistance pareille à la candidature. Pour un candidat d'un parti populaire, pour un militant comme VAZEILLES, qui aurait pu être élu en 1928, par exemple, s'il avait voulu combiner, intriguer, trahir ses camarades, c'est un titre de gloire, c'est un titre à l'honneur, et c'est une *garantie pour les électeurs*.

Mais à quoi bon présenter davantage le camarade VAZEILLES que vous connaissez tous très bien, que vous savez dévoué et compétent pour tout ce qui intéresse notre pays :

Agriculture et mise en valeur de nos landes. Reboisement et améliorations agricoles et pastorales.

Découvertes de nos curiosités naturelles et historiques et développement du tourisme, source de revenus pour le pays.

Organisation syndicale. Défense paysanne en particulier, etc...

On sait que notre camarade est l'auteur d'ouvrages réputés et utiles pour notre région : LA MISE EN VALEUR DU PLATEAU DE MILLEVACHES, véritable guide forestier et pastoral des paysans du Plateau Central ;

L'HISTOIRE DE MEYMAC ET DES PAYSANS DE LA MONTAGNE LIMOUSINE ; LA TRÈS VIEILLE HISTOIRE LOCALE, archéologie préhistorique celtique et gallo-romaine de toutes les communes de notre montagne limousine.

On sait aussi que c'est autour de VAZEILLES que les militants paysans de la Corrèze ont lutté dans nos foires à Bort, à Meymac, à Bugeat, à Treignac, à Ussel, etc., et à Brive et à Tulle, pour l'étude des revendications paysannes et pour exiger le moratoire des dettes paysannes, afin qu'on ne nous étouffe pas, parce que la crise économique dont nous ne sommes pas cause nous gêne.

C'est autour de VAZEILLES, que les manifestations paysannes puissantes se sont déroulées à Tulle, il y a un an et 18 mois (3.000 paysans la première fois, 5.000 la seconde), et ont obligé le gouvernement, le capitalisme, à céder sur certains points et à amorcer, quoique bien insuffisamment, une politique moins éloignée des intérêts du peuple. C'est à la suite de ces manifestations animées par VAZEILLES que des municipalités qui n'avaient encore aucunement aménagé leurs foirails ont été amenées à supprimer cet impôt injuste du droit d'entrée sur les champs de foire.

Le Parti communiste a déjà, au Parlement, quelques députés qui sont des ouvriers et grâce auxquels la classe ouvrière, l'une des deux bases économiques du pays, est défendue activement. Mais il n'y a guère qu'un député

paysan compétent en matière paysanne et agricole. C'est le camarade RENAUD Jean, du Lot-et-Garonne.

Les travailleurs de la circonscription d'Ussel et, en particulier les paysans, auront à cœur d'envoyer à la Chambre le camarade

Marius VAZEILLES

qui saura lutter, à côté de RENAUD Jean et à côté d'autres paysans véritables, que les électeurs français ne manqueront pas d'élire ça et là à travers toute la France.

Notre camarade vous l'a dit durant sa campagne, le Parti communiste est le meilleur défenseur de la classe ouvrière et paysanne, parce qu'il est le plus dévoué et le plus clairvoyant des partis.

C'est lui qui, le premier, a annoncé la menace fasciste et qui, à la grande gloire d'avoir proposé contre elle la tactique du *Front Unique* et de l'*Unité d'action*.

C'est lui qui, depuis la menace hillérienne du 6 février 1934, a lancé le mot d'ordre du FRONT POPULAIRE, et c'est lui qui reste le défenseur et l'animateur loyal et vigilant de cette merveilleuse tactique de masse si en faveur actuellement.

Contrairement aux calomnies nombreuses, notre grand Parti communiste ne veut point « partager les vaches », ni les terres des paysans. Mais il veut, avec force, agir avec les paysans eux-mêmes, pour eux et par eux, afin que la famille paysanne puisse, en travaillant, vivre convenablement sur sa propre terre.

Comme il veut aussi que les ouvriers puissent trouver du travail et avoir des salaires suffisants.

Et vous, camarades commerçants et des classes moyennes, n'est-ce pas le bien-être des ouvriers et des paysans qui assurera le vôtre ? Par suite, la politique ouvrière et paysanne n'est-elle par celle que vous devez défendre ? Dans notre région agricole, les affaires vont bien pour vous lorsque celles des paysans ne souffrent pas.

Les 7 à 8 millions de familles paysannes vendront bien leurs produits lorsque les 10 à 12 millions d'ouvriers ne chômeront pas et toucheront de bons salaires.

Le désordre économique règne avec la misère et la pauvreté. Nous voulons l'ordre avec l'aisance.

Camarades,

La campagne électorale s'annonce comme devant aboutir au succès, dès le premier tour, de notre camarade VAZEILLES. Mais cette prévision même peut affoler les adversaires du Parti communiste et les ennemis du peuple, les amis et soutiens des 200 familles régnantes, les financiers du capitalisme, de l'électricité, qu'ils nous vendent 180 centimes le kilowatt au lieu de 5 à 6 centimes.

Attention donc aux manœuvres de dernière heure, aux mensonges et aux calomnies.

Ne nous laissons pas influencer par les "canards" intéressés de nos adversaires.

Attention aussi, aux manœuvres toujours sales du second tour. Pour éviter celui-ci, ne nous égarons pas. Dès le 26 avril, bloquons sur le nom du vieux militant VAZEILLES. Ce sera le moyen le plus efficace de barrer la route au pro-fasciste *Rambaud*, candidat de toutes nuances. Ce candidat, ancien maire de Meymac, à la suite des élections de mai dernier, abandonné la mairie sous le prétexte que ses occupations diverses ne lui permettaient plus de s'occuper des affaires de la commune. Et aujourd'hui, il aurait le temps de faire un député... pour défendre son trust de l'électricité ! L'élection de ce représentant du capitaliste ne serait guère reluisante pour notre arrondissement avancé.

Il y a deux candidats du Front commun, mais s'il n'y en avait qu'un, et ce serait le cas s'il n'y avait qu'un parti, ce candidat unique serait sans aucun doute notre bon camarade VAZEILLES. Notre ami Var lui-même, aux réunions de masse d'Ussel et de Bort, il y a un an, l'a reconnu publiquement en disant que le militant de la région qui défendait le mieux la classe ouvrière et paysanne est notre camarade VAZEILLES.

DÉSISTEMENT

Pour le cas improbable du ballottage avec VAR avant VAZEILLES, nous assurons que toutes les voix communistes iraient au candidat socialiste. Et, malgré les bruits qui circulent, il en serait de même des voix socialistes qui se retrouveraient sur VAZEILLES. Dans n'importe quel cas, la discipline jouera complètement et franchement entre les deux candidats de l'*Unité d'action* pour barrer la route au représentant du capitalisme.

Tout ceci dit, camarades électeurs de la circonscription d'Ussel !

Si vous voulez que soit engagée avec vigueur la lutte pour la défense des libertés démocratiques, pour la défense du pain de tous, pour la défense de la paix, et la lutte contre la guerre.

Si vous voulez que le programme qui vous est soumis d'autre part par le Parti puisse entrer en voie de réalisation :

Votez Communiste !

Comptez-vous sur le nom du candidat sérieux, compétent et dévoué qui est notre camarade

Marius VAZEILLES

Pépiniériste et expert-forestier à Meymac

Ancien Inspecteur-adjoint des Eaux et Forêts

Propagandiste de la mise en valeur du Plateau de Millevaches

Militant actif des organisations paysannes de la Corrèze et de toute la France

Membre du Bureau International Paysan

Conseiller Municipal à Meymac

LE PARTI COMMUNISTE

Vu, le Candidat : MARIUS VAZEILLES.

NOTE. — Nous tenons à faire ici quelques recommandations importantes :

Attentions aux urnes. — Tous nos amis doivent veiller autour des urnes et s'arranger, en particulier, pour qu'il y ait, durant toute la journée du 26, un ou deux camarades toujours présents dans la salle de vote.

34202

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

(LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ)

22

Élections Législatives du 26 Avril 1936

(Deuxième Circonscription de Tulle)

MES CHERS CONCITOYENS,



La République traverse en ce moment la période la plus dramatique de son histoire. Les 26 Avril et 3 Mai, les Electeurs Français forgeront son destin.

Où ils lanceront notre pays dans une politique d'aventures où sombreront à la fois les libertés populaires sans lesquelles il n'y a plus de plaisir à vivre. — et la confiance dans le Crédit de la Nation, sans laquelle la faillite est inévitable avec son cortège de divisions, de misères et de ruines.

Où bien les électeurs, confiants dans les destinées de la France immortelle, se ressaisiront et concourront, avec toutes les bonnes vertus républicaines, au redressement moral, politique et financier du pays.

C'est cette dernière politique, que je crois être, hélas ! le seul candidat de Tulle-Nord à représenter, que je viens vous exposer ici, en vous conviant à l'approuver sur mon nom.

POLITIQUE EXTERIEURE.

Elle ne devra plus être dominée par des considérations de régime intérieur des pays étrangers. Elle ne devra plus être dictée par l'Italie, l'Angleterre ou les Soviets suivant les tendances de nos dirigeants du moment. Elle devra être avant tout et par dessus tout **essentiellement** française et n'avoir comme but que notre sécurité et la consolidation de la paix, par des pactes défensifs d'assistance mutuelle, dans le cadre de la Société des Nations, avec les Etats qui pourraient nous apporter une aide militaire rapide, puissante et efficace.

Ces pactes acquis, des conversations avec l'Allemagne s'imposeront pour arriver à faire cesser cette insécurité qui paralyse les affaires et empêche le redressement économique de la France.

POLITIQUE FINANCIERE.

La situation est angoissante. En quatre ans,

notre dette a augmenté de 75 milliards, les bons du Trésor de six milliards ; l'encaisse-or de la Banque de France a diminué de 20 milliards et les rentrées budgétaires sont insuffisantes. Pour modifier cet état de choses, il faut rétablir la confiance, redresser la situation économique et pratiquer de nouvelles réductions budgétaires.

Si les statuts de la Banque de France ne sont plus adaptés aux exigences modernes du Crédit, il y a lieu de les modifier et d'étendre au besoin le pouvoir du gouverneur pour qu'elle ne soit pas le privilège d'une minorité. Mais il faut conserver, suivant l'avis autorisé de M. Herriot, à ce grand établissement une autonomie qui le mette à l'abri des fluctuations politiques et des tentatives des dirigeants et lui permette de continuer à protéger efficacement la valeur de notre monnaie.

Garantissons la sécurité de la France et l'ordre intérieur, restaurons son activité économique, rétablissons la confiance dans le lendemain et les rentrées d'or comme les rentrées budgétaires reprendront leur marche ascendante, comme à deux ou trois reprises on l'a vu depuis la guerre.

POLITIQUE SOCIALE ET PARLEMENTAIRE.

Nous l'avons exposé en détail dans notre programme.

Le but primordial de la nouvelle Chambre doit être l'accroissement de l'indépendance et du bien-être des travailleurs des villes et des campagnes. La prospérité générale du pays en sera la conséquence naturelle.

Pour y arriver, il faut à la Chambre des méthodes nouvelles, instaurées au besoin par des hommes nouveaux. Les méthodes parlementaires de travail sont périmées. Les représentants ont trop de pouvoir sans aucune responsabilité. Il faut laisser au pouvoir exécutif l'initiative des dépenses et lui assurer la stabilité. Les députés n'ont pas une compétence universelle. Les projets de loi doivent être étudiés par les représentants

des corporations (dont l'organisation est précisée dans mon programme) qui y sont directement intéressés, — le parlement se prononçant en dernier ressort, après avoir mis ces projets en harmonie avec l'intérêt général du pays.

Sans cela tout travail parlementaire est vain. Les discussions des plus modestes projets seront interminables et n'auront aucun aboutissement. Nous serons de nouveau exposés à recourir aux décrets-lois dont on connaît les effets, et qui ne sont que le résultat d'une reconnaissance par le parlement de son impuissance à légiférer.

AGRICULTURE, COMMERCE, INDUSTRIE.

Je me suis trop intéressé aux questions agricoles dans mon canton pour ne pas désirer continuer cette belle œuvre au parlement, et prendre pour directives les nombreux vœux émis par nos syndicats locaux, vœux que je fais miens, n'ayant pas la place de les énumérer ici. Il sera de plus en plus possible, en consultant les professionnels de la terre, de rendre aux marchés agricoles leur essor et leur régularité d'autrefois et de contribuer ainsi au bien-être des populations rurales.

Ce que je dis de l'agriculture, je le dis du commerce et de la petite industrie qui tiennent une place prépondérante dans la circonscription. Ils sont pour nos agriculteurs, les fournisseurs de tout ce dont ils ont besoin, ils ont droit à la même sollicitude.

ANCIENS COMBATTANTS ET JEUNES.

Je m'adresse enfin à mes camarades anciens combattants et je leur dis : Nous sommes déjà le passé, mais le passé tragique qui a sauvé la France; à ce titre, la France ne doit pas nous oublier. Mais nous avons des devoirs à remplir. Nous avons nos fils qui n'ont pas connu le grand drame, mais qui se débattent en ce moment dans les difficultés de la vie présente. Soutenons-les dans leurs efforts. Donnons leur le goût à la vie et au travail, en les aidant dans la recherche d'emplois qui leur permettront de vivre dignement et de continuer la lignée française.

Je leur dis à ces jeunes : ne vous laissez pas aller au découragement ; vous serez les premiers bénéficiaires de la fin de la crise, et, en attendant, les pouvoirs publics doivent se préoccuper de vous, en créant des offices de placement des jeunes, qui sont l'énergie et la force du pays, et dont les services seront recherchés, quand on les saura accompagnés de conscience dans le travail et de fidélité professionnelle.

Je ne puis terminer cette profession de foi, sans rendre public le regret que j'éprouve à la pensée que, dans les différentes paroles prononcées ou écrits publiés à l'occasion de ma candidature, j'ai pu froisser dans leurs convictions, les nombreux et loyaux amis socialistes et communistes que j'ai dans la circonscription. Je tiens à leur dire ici que je reconnais et apprécie

leur bonne foi et la sincérité de leurs opinions.

Ils désirent comme moi assurer le bien-être du peuple, mais par des moyens qui ne sont pas les miens. J'ai exposé les raisons de ma politique, les raisons qui m'éloignent de la leur. Ils m'excuseront de ma franchise. Je leur demande de me conserver leur sympathie. Puisse l'avenir leur démontrer bientôt que j'ai raison et qu'il nous soit donné de fraterniser ensemble dans la joie du redressement national. Ce sera ma meilleure récompense.

Je dis à tous les électeurs ma reconnaissance pour l'attitude souvent cordiale, toujours correcte qui a accueilli dans les réunions publiques l'orateur débutant que j'étais. Comme par le passé, je continuerai à ne jamais connaître la haine. Je resterai au parlement, si vous me faites l'honneur de m'élire, ce que j'ai toujours été dans mon canton, le représentant et le serviteur de tous.

Mais aujourd'hui, il faut choisir dans votre pleine conscience, l'heure est trop grave :

Si vous êtes partisans du maintien de la propriété individuelle,

Si vous êtes partisans d'assurer la défense nationale,

Si vous êtes partisans du vote du budget par les voies normales,

VOTEZ POUR LE CANDIDAT DE CONCENTRATION REPUBLICAINE, qui veut défendre ces trois grands principes démocratiques.

Si vous êtes pour la mise en commun des terres, des maisons de commerce, des ateliers et des usines,

Si vous êtes pour le désarmement unilatéral et la suppression du budget de la défense nationale,

Si vous êtes pour l'abstention dans le vote du budget qui assure l'équilibre de la Nation,

Votez Front commun.

De votre vote dépend le SALUT DU PAYS.

Vive la République Démocratique et Sociale.

Docteur G. LAFARGE,

Conseiller Général,

Candidat de Concentration Républicaine.

OBSERVATION IMPORTANTE : Je m'excuse de n'avoir pas fait de réunion dans les gros villages, comme mes concurrents. J'ai préféré exposer mes conceptions politiques et mon argumentation dans deux journaux qui auront atteint les électeurs suffisamment tôt pour qu'ils puissent les lire et les méditer avant le vote. Cela m'a pris beaucoup de temps, mais j'ai pensé, qu'en agissant ainsi, je dérangerai moins les agriculteurs au cours de leurs travaux et leur donnerai mieux les moyens de me connaître.

3 M 202



PARTI SOCIALISTE S. F. I. O.

Elections Législatives du 26 Avril 1936

CIRCONSCRIPTION DE BRIVE-SUD

Jean ROUMAJON*Conseiller d'Arrondissement. — Adjoint au Maire de Brive*

Notre camarade **Jean Roumajon** est entré au Parti Socialiste en 1912. Depuis près d'un quart de siècle, cet ardent militant, ce démocrate sincère a voué sa vie à la cause du Socialisme.

Professeur de l'Enseignement technique à l'Ecole Pratique de Brive, **Roumajon** apporta dans l'exercice de sa profession, toute la foi, tout le zèle, toute l'élévation d'âme qui caractérisent un parfait éducateur.

Son courage civique, son action inlassable en faveur des ouvriers et des paysans devaient lui coûter cher : le Bloc National le mit en demeure de quitter Brive, ses amis, ses élèves, et cela sous menace de révocation. Avec une rare énergie, il se refusa d'accepter cette injustice ; il préféra souffrir que de se plier à une odieuse brimade. Mis en disponibilité, il dut, pour vivre, s'astreindre aux plus douloureuses obligations.

Réintégré par son administration, qui n'avait pas oublié les hautes qualités de ce collaborateur d'élite, **Roumajon** fut nommé professeur de comptabilité à l'Ecole Pratique de Limoges ; il put alors renouer l'œuvre entreprise en Corrèze et entretenir, avec ses innombrables amis, des relations étroites et fructueuses pour l'avenir du Socialisme corrézien et de la République.

Pendant vingt ans, avec un désintéressement et un courage qui forcent le respect et l'admiration, **Roumajon** s'est fait le porte-drapeau des idées de justice et de progrès social dans notre circonscription. Pendant vingt ans, il mène le bon combat, il est le propagandiste sincère, passionné, infatigable, discutant sans haine et sans sectarisme, cherchant à convaincre par la raison et par le cœur, laissant à d'autres les armes empoisonnées des ambitieux et ne faisant jamais appel à l'injure, à la pression du service rendu, à la menace ou à la calomnie.

Elu Conseiller d'arrondissement en novembre 1934, puis Conseiller municipal de Brive en mai 1935, **Roumajon** se voit désigné par ses collègues comme adjoint au maire de notre belle cité gaillarde. Dès la prise de ses fonctions, chacun se plaît à reconnaître en lui un administrateur de premier ordre. Sa compétence en matière économique et financière, sa connaissance profonde des besoins de l'ouvrier, du paysan, de l'artisan, du petit commerçant, son intégrité absolue, son souci élevé de l'intérêt général honorent au plus haut point les électeurs qui le portèrent à la mairie de Brive.

Au reste, en quelques mois, **Roumajon** devait donner satisfaction. Son premier désir fut de soulager l'enfance malheureuse et de créer des œuvres sociales susceptibles de dispenser du bonheur et de la santé. Ses projets, présentés avec une autorité inégalée, sur la création d'une école de plein air, d'une colonie de vacances à la mer, sur l'établissement d'une caisse des écoles, sur la réorganisation de l'inspection médicale gratuite, ont été adoptés et sont, pour la plupart, en bonne voie de réalisation.

Des années de dévouement et d'études l'ont instruit de nos misères et de nos besoins.

Notre ami **Jean Roumajon** est âgé actuellement de 47 ans. En le désignant comme candidat aux élections législatives de 1936, dans la circonscription de Brive-Sud, les socialistes de la Corrèze ont pensé qu'ils servaient à la fois les intérêts du pays et ceux du socialisme qui, à cette heure, plus que jamais, se confondent avec ceux de la République elle-même.

Le 26 avril prochain, les électeurs de la circonscription de Brive-Sud, forts de leur indépendance, désireux d'en finir avec une politique d'atermoiements et de vaines promesses, exprimeront à **Jean Roumajon**, toute leur confiance et leur gratitude agissante.

Mes chers Concitoyens,

Le **Fédération Socialiste de la Corrèze** me fait le très grand honneur de me présenter à nouveau aux suffrages des électeurs de la circonscription de Brive-Sud.

C'est avec fierté que j'accepte, une fois encore, la mission qui m'est confiée.

Je suis fier, en effet, d'avoir défendu fidèlement, loyalement, passionnément, au cours de vingt années de luttes dans ce département, les idées qui me sont chères et d'avoir contribué, avec tant d'amis connus ou inconnus, à grouper autour de la République et du **Socialisme** de Jaurès, de Vaillant et de Guesde, tant de dévouements admirables et tant d'affections sincères.

Dans notre circonscription fatiguée des luttes des personnes et des jeux électoraux, inquiète de la crise qui atteint profondément la campagne et la ville, angoissée par les menaces de guerre, je suis fier aussi d'avoir fait de mon parti la grande espérance de tous les travailleurs de la classe paysanne et ouvrière et des classes moyennes, l'idéal d'une jeunesse qui veut vivre et qui, rejetant délibérément les formes du Passé, interroge l'Avenir.

En 1932, je vous disais :

Les élections françaises décideront demain de la paix ou de la guerre, de la souveraineté du travail ou de l'esclavage capitaliste, de la démocratie ou de la dictature.

Sans l'admirable sursaut du peuple de France au lendemain du 6 février 1934, sans le **Front Populaire** dont nous avons été les animateurs principaux, la République s'effondrait dans le désordre et la violence des ligues factieuses rivales, sous la dictature la plus odieuse : celle de l'**Argent**.

D'autres dictatures, celles de **Mussolini** et d'**Hitler** poursuivent en Europe leurs besognes néfastes, opprimant les peuples, déchirant les traités librement consentis et, pour maintenir leur prestige, préparant les peuples à d'**effroyables catastrophes**.

La souveraineté du travail est plus que jamais bafouée par une **politique de décrets-lois** qui, en réduisant le budget familial, la puissance d'achat de chacun, les salaires, les pensions, les revenus agricoles ou commerciaux, **accroissent le chômage, multiplient les faillites et plongent les campagnes dans une immense détresse**.

Sur ces ruines et sur cette impuissance des petits voués à l'esclavage, les grandes **sociétés financières, les consortiums, les trusts internationaux** dressent leurs privilèges, leurs bénéfices orgueilleux et concentrent, en quelques mains, tous les produits, toute l'activité du pays, tous les moyens de production et d'échange.

Faut-il, parce que le monopole des chemins de fer est en déficit et celui des assurances en gros bénéfices, déclarer qu'il n'y a rien à faire, promettre ce que l'on ne veut pas tenir et laisser dépouiller l'artisan comme le commerçant, l'ouvrier, le fonctionnaire, le mutilé comme le fermier ou le petit cultivateur ?

Non ! Avec tous les travailleurs, le **Socialisme** pense **qu'il faut que ça change** ! Il appelle à la lutte contre les puissances d'argent et de dictature, contre **les marchands de canons et les marchands de misère**, tout le peuple de France.

Il triomphera sans violence et sans haine dans la mesure où les masses populaires, avides de liberté, acharnées à vivre et à élever leurs enfants, se refuseront à se laisser duper plus longtemps par une **presse** qui emploie ses ressources à semer la panique et à défendre des privilèges indignes de cette République démocratique qui fut le plus grand rêve de nos pères.

Le Socialisme triomphera dans la mesure où les travailleurs comprendront que pour la classe ouvrière et paysanne, que pour les classes moyennes, l'heure de la **solidarité** et de l'**organisation** a enfin sonné.

Le Parti Socialiste veut le pouvoir seul, ou avec les partis qui se refuseront à constituer contre lui le front de toutes les puissances de conservation sociale, mais à condition qu'il y ait demain, quelque chose de changé dans ce pays et que les travailleurs des villes et des champs se sachent protégés et qu'ils tentent, une à une, de briser leurs chaînes.

Contre la Féodalité de l'Argent ;

Contre la Crise et la Guerre ;

Pour un ordre social nouveau dans une **République plus fraternelle** : Travailleurs ouvriers et paysans ; Travailleurs des classes moyennes, le 26 Avril prochain, **vous voterez Socialiste !**

JEAN ROUMAJON.

Conseiller d'Arrondissement — Adjoint au Maire de Brive

P.-S. — Il y a 16 ans, le Bloc National m'a éloigné de Brive pour avoir, avec trop d'ardeur, défendu la cause des ouvriers et des paysans. Malgré lui, je suis resté attaché à la Corrèze et j'ai participé à toutes ses luttes politiques.

J'y reviendrai résider demain, si je suis votre élu, pour me consacrer tout entier à l'exercice du mandat que vous m'aurez confié.

N.-B. — Les électeurs recevront incessamment un journal où sera exposé le programme détaillé du Parti Socialiste

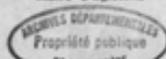
Quelques candidats du Front Populaire en Corrèze



Alexis JAUBERT
député sortant
Radical-Socialiste



Charles SPINASSE
député sortant de Tulle-Nord,
Socialiste S. F. I. O.
Maire d'Egletons



Henri CHAPELLE
Maire de Brive
Candidat Radical-Socialiste
dans Brive-Sud



Jean ROUMAJON
Conseiller d'Arrondissement
Candidat S. F. I. O. dans Brive-Sud



François Var, Maire d'Ussel
Candidat S. F. I. O. à Ussel



Marcel CHAMPEIX
Délégué à la Propagande
de la Fédération Socialiste
de la Corrèze
Candidat S. F. I. O.
dans Brive-Nord



Marius VAZELLE
Candidat à Ussel

Photos extraites du journal *La Corrèze républicaine et socialiste* du 23 avril 1936.
Arch. dép. de la Corrèze, 138 Pr 9.

3M202-

81

PREFECTURE de la CORREZE

EXTRAIT des PROCES-VERBAUX du RECENSEMENT GENERAL des VOTES
pour l'ELECTION des MEMBRES de la CHAMBRE des DEPUTES.

1er Tour de scrutin
26 AVRIL 1936



à AFFICHER

1ère Circonscription de TUILLE

Inscrits	14.622
Votants	12.127
Bulletins blancs ou nuls	138
Suffrages exprimés	12.049
Majorité absolue	6.025
Ont obtenu:	
MM. de CHAMMARD	5.363
PESCHADOUR	3.947
BLAUGRAUD	2.010
POUJADE	739
CASPAUD	1

Ballottage.

2ème Circonscription de TUILLE

Inscrite	20.321
Votants	16.969
Bulletins blancs ou nuls	137
Suffrages exprimés	16.832
Majorité absolue	8.417
Ont obtenu:	
MM. SPIKASSE	7.495
BOURDARIAS	5.708
DARAGE	3.629

Ballottage.

1ère Circonscription de BRIVE.

Inscrits	18.533
Votants	15.851
Bulletins blancs ou nuls	123
Suffrages exprimés	15.668
Majorité absolue	7.835
Ont obtenu:	
MM. ROUBIATON	5.588
REYNAUD	4.727
CHAPUISSE	3.795
CONDONIX	1.007
CAOURET	357
CHOUZENOUX	194

Ballottage.

2ème Circonscription de BRIVE.

Inscrite	14.858
Votants	12.705
Bulletins blancs ou nuls	134
Suffrages exprimés	12.571
Majorité absolue	6.286
Ont obtenu:	
MM. JAURESS	3.465
CHAMPEIX	3.420
CHASSAGNAC	3.336
SOULTIER	1.934
VARENNE	279
DESMOND	137

Ballottage.

Circonscription d'USSEL

Inscrite	15.739
Votants	12.666
Bulletins blancs ou nuls	110
Suffrages exprimés	12.556
Majorité absolue	6.279
ONT OBTENU :	
MM. RAMBAUD	4.506
VASSIÈRES	4.395
VAR	3.458
PARRE	197

Ballottage.

Le Préfet,
J. LATOUR.

Extrait des procès-verbaux du recensement général des votes pour l'élection des membres de la Chambre des députés.
Résultats du scrutin du 1^{er} tour du 26 avril 1936 en Corrèze.
Arch. dép. de la Corrèze, 3 M 202.

CANDIDATS	PARTIS POLITIQUES	VOIX OBTENUES
PESCHADOUR	S.F.I.O.	3.947
SPINASSE	S.F.I.O.	7.495
ROUMAJON	S.F.I.O.	5.588
CHAMPREIX	S.F.I.O.	3.419
VAR	S.F.I.O.	3.458
TOTAL.....		23.907
BIAUGEAUD	COMMUNISTE	2.010
BOURDARIAS	d°	5.708
GOUDOUX	d°	1.006
CHOUZENOUX	d°	194
SOULIER	d°	1.934
VAZELLES	d°	4.394
TOTAL.....		15.246
H. DE CHAMMARD	RAD. SOC.	5.361
CHAPELLE	RAD. SOC.	3.795
JAUBERT	RAD. SOC.	3.465
TOTAL.....		12.621
POUJADE	Rép. de gauche	728
CHASSAGNAC	Rép. de gauche	3.336
TOTAL.....		4.064
LAFARGE	U.R.D.	3.829
VARENNE	U.R.D.	279
TOTAL.....		3.908
CAQUET	RAD. IND.	357
REYNAL	RAD. IND.	4.727
PARRE	RAD. IND.	197
TOTAL.....		5.281
DELMOND	SOC. UBR.	137
RAMBAUD	SOC. UBR.	4.504
TOTAL.....		4.641

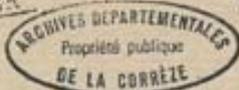
Résultats du 1^{er} tour des élections législatives en Corrèze du 26 avril 1936.
Arch. dép. de la Corrèze, 3 M 202.

3 M 202

P R E F E C T U R E de la C O R R È Z E.

EXTRAIT des PROCÈS-VERBAUX du RECENSEMENT GÉNÉRAL des VOTES
pour l'ÉLECTION des MEMBRES de la CHAMBRE des DÉPUTÉS.

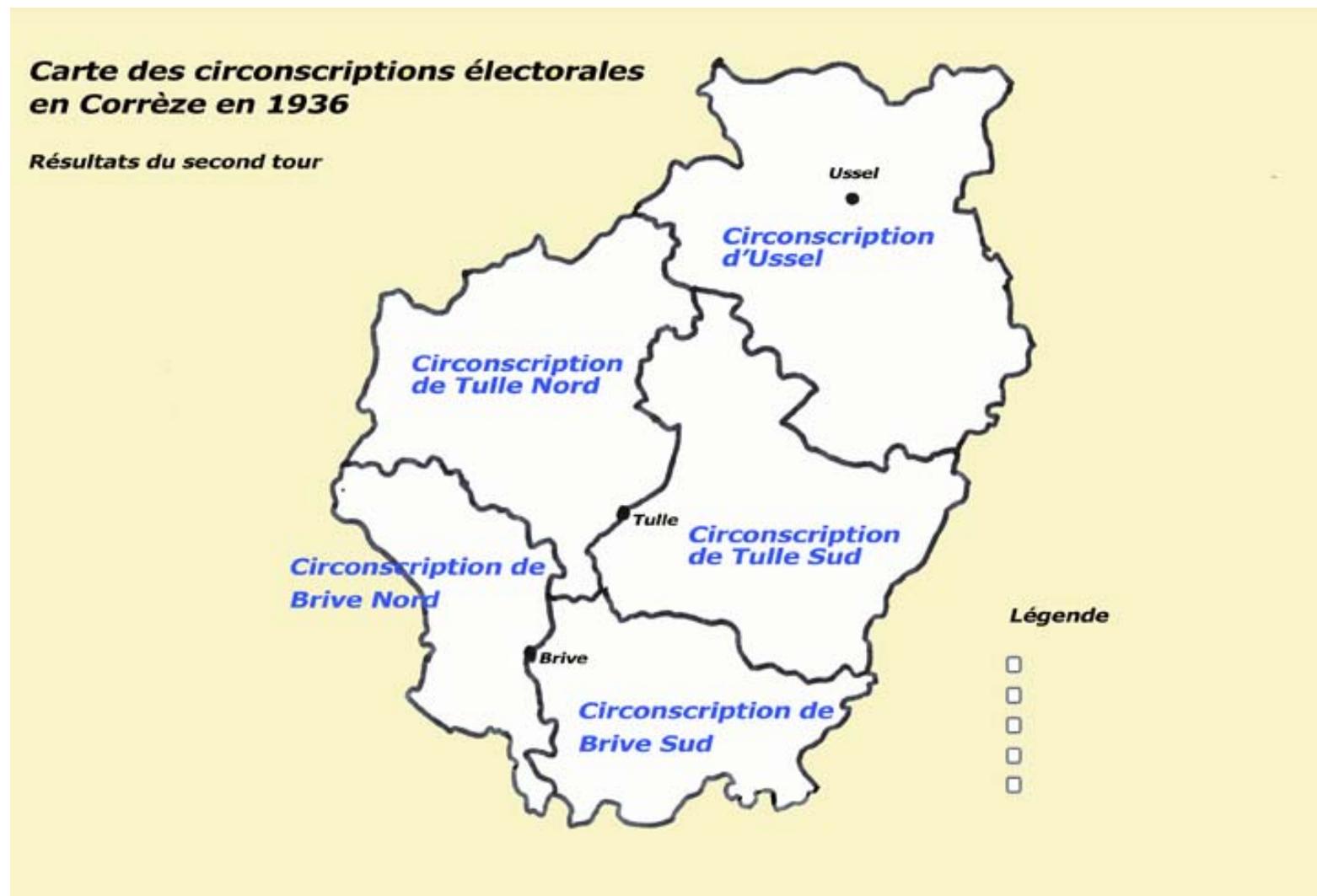
à AFFICHER

2ème Tour de scrutin
3 Mai 1936

1ère Circonscription de TULLE		2ème Circonscription de TULLE			
Inscrits	14.690	Inscrite	20.233		
Votants	12.500	Votants	14.218		
Bulletins blancs ou nuls	74	Bulletins blancs ou nuls	1.377		
Suffrages exprimés	12.426	Suffrages exprimés	12.841		
Ont obtenu:		Ont obtenu:			
MM. PESCHADOUR	6.541	Elu	MM. SPINASSE	12.152	Elu
de CHAMMARD	5.868		IAFARGE	530	
BIAUGEAUD	9		BOURDARIAS	135	
POUJADE	8				
1ère Circonscription de BRIVE.		2ème Circonscription de BRIVE.			
Inscrite	18.454	Inscrite	14.856		
Votants	15.858	Votants	12.393		
Bulletins blancs ou nuls	154	Bulletins blancs ou nuls	238		
Suffrages exprimés	15.704	Suffrages exprimés	12.155		
Ont obtenu:		Ont obtenu:			
MM. ROUMAJON	9.022	Elu	MM. JAUBERT	7.736	Elu
RENHAL	6.663		CHASSAGNAC	4.370	
CHAPELLE	12		CHAMPEIX	28	
CAQUE	5		SOULIER	12	
CHOUZENOUX	1		VARENNE	5	
			DELMOND	4	
Circonscription d'USSEY					
Inscrite	15.746	Ont obtenu:			
Votants	12.850	MM. VAZEILLES	7.089	Elu	
Bulletins blancs ou nuls	125	RAMBAUD	5.610		
Suffrages exprimés	12.725	VAR	19		
		PARRE	5		

Le Préfet,
J. LATOUR.Extrait des procès-verbaux du recensement général des votes pour l'élection des membres
de la chambre des députés.Résultats du scrutin du 2nd tour du 3 mai 1936 en Corrèze.

Arch. dép. de la Corrèze, 3 M 202.



Carte des circonscriptions électorales de la Corrèze en 1936.

III. Après les élections de 1936, espoirs, changements et déchirements

La victoire électorale du Rassemblement populaire conduit à la formation d'un gouvernement composé de socialistes et de radicaux, soutenu par les communistes qui n'y participent pas. Le Président du Conseil est Léon Blum, leader de la S. F. I. O. , et, pour la première fois, trois femmes entrent au gouvernement comme secrétaires d'État (Cécile Brunschwig à l'Éducation nationale, Irène Joliot-Curie à la Recherche scientifique, Suzanne Lacore à la Protection de l'enfance). Charles Spinasse, maire d'Égletons, conseiller général du canton et député de la Corrèze, est ministre de l'Économie.

- Cherchez, dans un dictionnaire ou sur Internet, quelques éléments de la biographie de Léon Blum.

- En 1936, les femmes ont-elles le droit de vote ? En quelle année l'ont-elles obtenu ?

1. L'élan populaire soutient et entraîne l'action gouvernementale

Le succès politique du Front populaire est salué dans tout le pays par des manifestations et surtout par des grèves spontanées qui reflètent la joie et l'attente des réformes sociales.

a) Les manifestations de joie et de soutien

Doc. 1 : Affiche : Républicains Antifascistes / Grand défilé. Brive, 14 juillet 1936. Arch. dép. de la Corrèze, 1 M 68.

Doc. 2 : Extrait du journal *La Corrèze républicaine et socialiste* du 16 juillet 1936. Arch. dép. de la Corrèze, 138 Pr 9.

- Combien de manifestants étaient présents à Brive le 14 juillet 1936 ?
- Quel personnage est désigné dans l'article sous l'appellation "Triple C" ? Quelle connotation le journaliste y met-il ?
- Quel danger représente ce personnage selon le journaliste ? Relevez les expressions qui y font allusion.
- Relevez dans l'article les symboles (chants, drapeaux, ...) utilisés par les manifestants.
- Quelle impression cet article donne-t-il de la manifestation du 14 juillet 1936 ? Relevez quelques expressions à l'appui de votre réponse.

b) La nécessité de l'action

Doc. 3 : Extrait du journal *La Corrèze syndicaliste* de mai-juin 1936. Arch. dép. de la Corrèze, 105 Pr 1.

- Présentez le document
- Quelle est l'idée générale de ce document ? Relevez les arguments employés par l'auteur à l'appui de cette idée générale ?

Doc. 4 : Télégramme. Arch. dép. de la Corrèze, 3 M 202.

Très rapidement, le président du Conseil Léon Blum provoque des négociations sur les conditions de travail :

- En vous appuyant sur le télégramme et sur vos connaissances, précisez le contexte dans lequel ces accords ont été signés ?
- Ces accords ont eu lieu "à la présidence du Conseil" c'est-à-dire ?
- Quels sont les deux syndicats en présence lors de ces accords Matignon ? Qui représentent-ils l'un et l'autre ?
- Relevez les principaux points de ces accords.
- Relevez les projets de lois évoqués.

c) Les grèves en Corrèze

Doc. 5 (1) (2) : Questionnaire : grève de façonniers en jouets. Laguenne, juin 1936. Arch. dép. de la Corrèze, 10 M 54.

Doc. 6-1 : Extrait du journal *La Corrèze républicaine et socialiste* du 4 juin 1936. Arch. dép. de la Corrèze, 138 Pr 9.

Doc. 6-2 : Extrait du journal *La Corrèze républicaine et socialiste* du 11 juin 1936. Arch. dép. de la Corrèze, 138 Pr 9.

Doc. 7 : Rapport de gendarmerie, section de Brive, sur la grève des ouvriers ardoisiers d'Allasac le 22 juin 1936. Arch. dép. de la Corrèze, 10 M 54.

Doc. 8 : Lettre du sous-préfet de Brive au préfet de la Corrèze. Brive, le 30 juin 1936. Arch. dép. de la Corrèze, 10 M 54.

Doc. 9 : Rapport de gendarmerie, section de Brive, sur la grève des garçons de café et des ouvriers sabotiers de Brive le 23 juin 1936. Arch. dép. de la Corrèze, 10 M 54.

Doc. 10 (1) (2) : Lettre du sous-préfet de Brive au préfet de la Corrèze. Brive, le 23 juin 1936. Arch. dép. de la Corrèze, 10 M 54.

Doc. 11 : Lettre du gérant des papeteries de Laumeil au préfet de la Corrèze. Laumeil, le 1er août 1936. Arch. dép. de la Corrèze, 10 M 54.

Doc. 12 (1) (2) : Cahier de revendications des syndicats professionnels interrégionaux des garçons limonadiers et restaurateurs. Arch. dép. de la Corrèze, 10 M 54.

Doc. 13 : Lettre de l'Inspecteur départemental du Travail au préfet de la Corrèze. Brive, le 24 août 1936. Arch. dép. de la Corrèze, 10 M 54.

Doc. 14 (1) (2) : Lettre de Monsieur Brun, administrateur délégué des tanneries de Bort-les-Orgues au préfet de la Corrèze. 6 octobre 1936. Arch. dép. de la Corrèze, 10 M 54.

Doc. 15 : Lettre du préfet de la Corrèze aux ministres de l'Intérieur et de l'Économie nationale. 6 octobre 1936. Arch. dép. de la Corrèze, 10 M 54.

- Remplissez le tableau fourni en annexe.

- Dans quelle période, les grèves sont-elles les plus importantes en Corrèze ? Quelle remarque pouvez-vous faire par rapport à ce qui se passe au niveau national ?
- Quel rôle joue la Préfecture ? Pourquoi ?

Le document 5 nous renseigne particulièrement sur les conditions de travail des ouvriers :

- Relevez le nombre de salariés et de grévistes. Que constatez-vous ?
- Quelle est la composition du personnel de cette entreprise ? Quelle remarque pouvez-vous faire ?
- Quelle est la durée de la grève ?
- Quelles étaient les raisons de cette grève ?
- Quelle en a été l'issue ?
- Calculez en pourcentage (%) l'augmentation des salaires pour chacune des catégories de personnel.

- Quelle a été l'attitude des salariés des autres industries ?

2. Après l'été 1936, les tensions et les divergences lézardent l'unité du Front populaire.

À l'enthousiasme de l'été 1936 succèdent l'inquiétude et les tensions. Les difficultés économiques persistent (le chômage ne recule pas, la fuite des capitaux à l'étranger aggrave les problèmes financiers). Les attaques diffamatoires de la presse d'extrême-droite font régner un climat inquiétant. Les divergences entre les partis membres de la coalition de Front populaire sont surtout révélées par la guerre civile en Espagne.

a) Une atmosphère délétère* à l'automne 1936

*délétère = malsain, nocif, pernicieux.

- ✓ Les rumeurs

Doc. 16 : Lettre du ministre de l'Intérieur. Paris, le 8 octobre 1936. Arch. dép. de la Corrèze, 1 M 68.

Doc. 17 : Lettre du ministre de l'Intérieur. Paris, le 23 octobre 1936. Arch. dép. de la Corrèze, 1 M 68.

- Relevez l'auteur et les destinataires des documents 16 et 17.
- Quelles sont les rumeurs qui créent "une atmosphère de panique" ?
- Que craint le clergé ?
- D'où proviennent, à votre avis, ces rumeurs ?

- ✓ Les activités de l'extrême-droite

NB. Les Croix de Feu dissoutes comme les autres ligues, le 18 juin 1936, se transforment en parti politique, le parti social français.

Doc. 18 (1) (2) : Lettre du commissaire spécial au préfet de la Corrèze. Tulle, 20 octobre 1936. Arch. dép. de la Corrèze, 4 M 284.

- Qui sont "les forces de droite" concernées par ce document ?
- Quel est leur ennemi désigné ?
- Quelles sont leurs activités militantes ?
- Quel est le nombre d'adhérents du parti social français à Tulle ? À Argentat ?
- Quelle semble être l'impact de ces mouvements de droite en Corrèze ?

Doc. 19 : Affiche : Aux Amis du Front populaire. Arch. dép. de la Corrèze, 1 M 68.

- Dans un dictionnaire ou sur Internet, cherchez ce qu'est le P. P. F. Notez le nom de son leader et quelques éléments de son parcours politique.
- En vous aidant du document 18, expliquez pourquoi ce parti organise une réunion à Bort-les-Orgues ?
- Que craint le comité du Front populaire de Bort-les-Orgues ? Recherchez la signification du mot "nervi".
- Quelle attitude conseille-t-il ? Pourquoi ?

b) La guerre civile en Espagne divise les membres du Front populaire

- Dans un dictionnaire ou sur Internet, cherchez quelques informations sur la guerre civile d'Espagne. (dates de la guerre civile, situation politique de l'Espagne avant la guerre civile)

Doc. 20 : Extrait du journal *La Voix corrézienne* du 5 août 1936. Arch. dép. de la Corrèze, 45 Pr 4.

- Quelle décision le gouvernement français prend-il face à la guerre civile en Espagne ?
- Quelle conséquence matérielle cette décision entraîne-t-elle ?
- Comment le gouvernement français justifie-t-il cette décision ?
- Tous les pays européens respectent-ils cette position ? Justifiez votre réponse en vous appuyant sur vos connaissances.

N-B. Dès l'automne 1936, le parti communiste hostile à la position du gouvernement face à la guerre civile espagnole, appelle à aller combattre aux côtés des Républicains espagnols.

Doc. 21 : Lettre du ministre de l'Intérieur. Paris, 21 août 1936. Arch. dép. de la Corrèze, 1 M 68.

- Quel est l'auteur de cette lettre ? Recherchez quelques indications biographiques le concernant dans un dictionnaire et mettez-les en relation avec le a) Une atmosphère délétère* à l'automne 1936
- Quelle préoccupation motive cette correspondance ?
- Recherchez, dans un dictionnaire d'histoire, le nom pris par ces groupes "de volontaires" combattants à destination de l'Espagne" et relevez quelques informations.

À lire

Doc. complémentaire : Extrait du journal *La Voix corrézienne* du 22 novembre 1936. Arch. dép. de la Corrèze, 45 Pr 4.

Républicains ***Antifascistes***

qui désirez affirmer votre volonté de soutenir le gouvernement dans la réalisation du programme du Rassemblement Populaire et dans sa résolution de maintenir la paix publique contre toutes les tentatives factieuses, vous assisterez en masse

le MARDI 14 JUILLET, à 17 heures
AU

GRAND DÉFILE

organisé par le

Comité du Rassemblement Populaire de Brive

HEURE et POINT DE CONCENTRATION :

16 h. 30 sous les ombrages de la Guierle

Itinéraire : Allée du Canal, Avenue de Paris, Rue Toulzac, Rue de l'Hôtel-de-Ville, Boulevard du Palais, Boulevard Jules-Ferry, Rue D-Massenat, Place de l'Hôtel-de-ville : Renouvellement du serment.

Dislocation.

**Le 14 Juillet 1936 ne sera pas seulement
une commémoration mais
l'affirmation d'une volonté continue**

Le Comité du Rassemblement Populaire.

Durant toute la journée, **vente d'insignes.** Réservez bon accueil
au Bonnet Phrygien.



Affiche : Républicains Antifascistes / Grand défilé. Brive, 14 juillet 1936.
Arch. dép. de la Corrèze, 1 M 68.

Grandiose Manifestation du Front Populaire à Brive

Dix mille, disent nos adversaires. Vingt mille prétendent certains. Tringons à quinze mille.

Donc, quinze mille personnes ont défilé dans les rues de la cité gaillarde le 14 juillet 1936.

Quinze mille hommes et femmes. Quinze mille qui se sont soulevés. Il n'y a pas très très longtemps, en effet, que « Triple C » déclarait : « L'heure H va sonner. A l'heure H nous agirons » et, quelques jours plus tard, ajoutait : « Nous sommes prêts. Il faudra verser le moins de sang possible ». Les salopards en casquette n'ont qu'à bien se tenir. Il y allait avoir du « sport ».

Quinze mille personnes à Brive, en ce 14 juillet 1936, ont fêté, dédaignant les menaces du Colonel Comte Casimir de la Rocque, la République et la victoire du Front Populaire d'avril et de mai dernier.

Quinze mille personnes qui n'avaient sur les lèvres ni un cri de haine, ni une parole de provocation. Tout simplement une phrase : « Silence aux factieux ».

— On n'avait jamais vu ça à Brive ! quinze mille personnes qui dans le calme et la dignité ont crié : Silence aux émeutiers du 6 février. Silence aux incendiaires des autobus et du ministère de la Marine !

Revenons à cet inoubliable cortège, à cette véritable mer humaine, à ce gigantesque ruban sans fin qui, ma-jeux et impressionnant, s'est déroulé de l'avenue de Paris à la place de l'Hôtel-de-Ville.

En tête, intimement associés, le drapeau tricolore et le drapeau rouge des organisations, derrière les délégués des partis politiques et des diverses associations ouvrières qui composent le comité du Rassemblement Populaire, puis le citoyen Chapellet, maire de Brive, les conseillers municipaux et enfin la foule. Ligne des droits de l'homme, syndicalistes, radicaux, communistes, socialistes, fraternellement mêlés chantent alternativement la « Marseillaise » et « l'Internationale ». Des emblèmes, des pancartes qui rappellent que l'on luttait pour le Pain, la Paix, la Liberté.

Des maires, des conseillers municipaux des environs sont venus se joindre à la population briviste. Des délégations des communes environnantes; Alassac, notamment, a fourni un fort contingent.

Sur tout le parcours, à plusieurs reprises, le cortège est salué. Les poings se lèvent dans un geste symbolique... Parfois des cris scandés : « La Rocque au poteau ! » Ce n'est rien, on passe devant la demeure d'un Croix de Feu impenitent... Place de l'Hôtel-de-Ville la « Marsellaise » retentit, puis le « Chant des Jeunes Gardes » lui succède... Ici, un petit garçon est juché sur les épaules de son papa. Dans ses mains, deux drapeaux rouges sur lesquels se détachent la faucille et le marteau. Là, une grand-mère aux cheveux blancs a conduit ses deux petites filles qui ont leur petit poing levé et fermé.

Au passage, elles sont frénétiquement acclamées par le cortège.

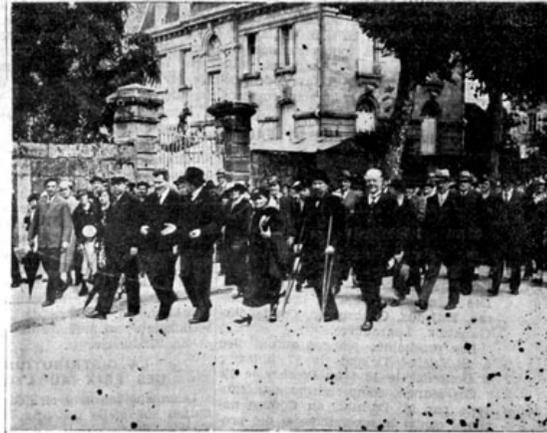
Sur les trottoirs des gens applaudissent. — On n'avait jamais vu ça à Brive ! déclare une jeune femme. Et elle vient se joindre à nous... Aux revers des vestons, aux corsages, des bonnets phrygiens... A aucun moment le service d'ordre n'a eu à intervenir.

Du haut du balcon de l'Hôtel-de-Ville, le citoyen Chapellet, dans une belle improvisation, rappelle le déroulé de l'avenue de Paris à la place de l'Hôtel-de-Ville.

Il dit toutes les espérances que nous avons dans le gouvernement Léon Blum et demande à tous les républicains de rester unis autour du Rassemblement Populaire. Il termine en faisant le salut du Front Populaire. L'immense foule massée sur la place entonne « l'Internationale » et le poing levé.

Puis le citoyen Audierne donne lecture du renouvellement du serment. Les poings se lèvent à nouveau. C'est dans cet admirable élan de foi que l'on mesure la puissance d'un peuple. Puissance calme, raisonnée, réfléchie qui reflète le vrai visage de la France et qui démontre la force de ceux qui luttent pour le Pain, la Paix, la Liberté. — A. S.

Liberté...
CHARLES SPINASSE et SUZANNE LACORE à BRIVE



Le cortège officiel



A Brive, sur la Guierle, le 12 juillet. — Une partie de la foule massée autour du kiosque avant le meeting populaire. (Voir en 3e page) (Photos Larivière)

Nous avons voté et après ?

La période électorale est close ! Dans la multitude des candidats chacun a fait son choix, selon ses conceptions politiques, ses préférences personnelles et aussi selon sa situation sociale. Régulièrement — et c'est une chose logique — les travailleurs, à n'importe quelle catégorie qu'ils appartiennent, ont apporté leurs suffrages aux candidats des partis ouvriers, tout comme les gros financiers et les gros possédants n'ont pas manqué d'apporter les leurs aux défenseurs de leurs intérêts, qui ne sont certainement pas ceux des travailleurs et parfois ceux du pays.

Tous les travailleurs ayant accompli leur devoir et ayant pris conscience, tout comme leurs ennemis de classe, de défendre leurs intérêts, une majorité de front populaire est entrée à la Chambre des députés le 3 mai dernier.

À cette majorité issue de la volonté du peuple travailleur, nous sommes en droit de lui demander la réalisation des promesses qui ont été faites ; c'est-à-dire en la circonstance, l'application du programme de Front populaire approuvé par notre dernier congrès fédéral de Toulouse et qui comporte la réparation des injustices dont les travailleurs ont été victimes.

Mais, camarades, sans vouloir dénigrer le parlementarisme et l'action parlementaire, nous devons reconnaître que ceux-ci ont des limites. Trop de parlementaires subissent des influences occultes, accusant des défaillances jusqu'à oublier trop facilement le mandat qu'ils ont reçu. N'a-t-on pas vu dans un passé récent, certain parti approuver le programme de la C. G. T. et l'abandonner par la suite à la porte du palais Bourbon.

Alors, camarades, il faut convenir que l'action parlementaire et politique avec ses vices n'est pas suffisante pour faire triompher nos justes revendications. Je dis ceci pour les camarades partisans du moindre effort, mais donnant le maximum d'avantages, qui croient qu'après avoir mis dans l'urne, une fois tous les 4 ans un bulletin plus ou moins à gauche, pensent que leur devoir de travailleur doit se limiter à ce geste.

C'est une grave erreur car, camarades, votre action de citoyen libre accomplie dans les conditions que je cite plus haut, vous avez une autre action à

remplir, qui est à mon avis plus efficace et qui complète l'autre, c'est l'action syndicale.

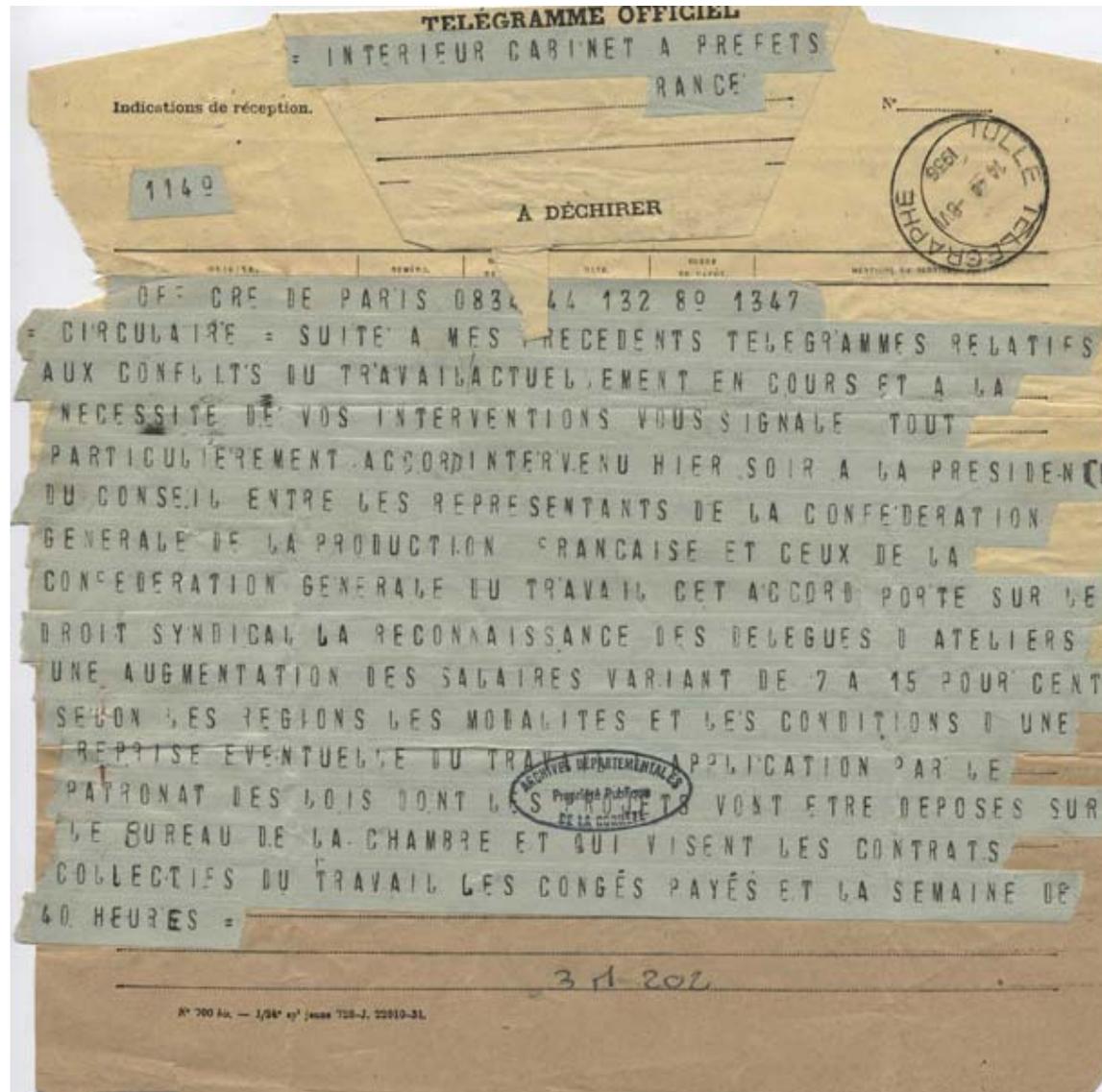
Croyez-vous sincèrement, camarades, que toutes les réformes acquises : loi de 8 heures, législation du travail, retraites, etc., l'ont été par le bon vouloir des politiciens et du gouvernement ? Non camarades ! C'est le résultat de la pression constante exercée par la force syndicale des travailleurs organisés.

La même action s'impose aujourd'hui plus impérieusement que jamais pour conserver envers toutes les majorités gouvernementales non seulement les réformes acquises mais les améliorer, en conquérir d'autres, rappeler les parlementaires au respect des engagements pris, leur imposer même ce respect qui en la circonstance consiste à l'abrogation des iniques décrets-loi de misère. En un mot, le programme du front populaire sur lequel ils sont élus.

Il faut se pénétrer de cette idée qu'il faut compter sur soi ; il faut compter sur la puissance des travailleurs organisés pour arracher par notre force, par notre action, notre ardeur combattive, le maximum de bien-être, de justice et de liberté.

Pour la défense de notre pain, pour la paix et la liberté, camarades, organisons-nous.

Gustave GALAMBAUD,
syndiqué des Cheminots d'Ussel.



Télégramme. Arch. dép. de la Corrèze, 3 M 202.

Ministère
du Travail
et de la
Prévoyance Sociale

Direction
du Travail

Circulaire
du 15 décembre 1935.

République Française.

Département
de la Corrèze

Année 1936

Mois de Juin.

Grève de façonniers en jouets
(Indiquer la profession).

Communes
sur le territoire desquelles sont situés les établissements atteints par la grève

Laqueune - Corrèze



Le Préfet du département de la Corrèze
A Tulle le 1936.

BRIVE

GREVE DANS LE BATIMENT

Lundi dernier, le syndicat ouvrier du bâtiment a présenté aux patrons, un contrat collectif de travail, contenant les revendications de la corporation. Au cours de l'entrevue qui a eu lieu à la sous-préfecture, l'accord n'ayant pu se réaliser sur la question de l'augmentation du salaire de base et sur le préavis d'une heure demandé par les patrons et comme suite à une réunion syndicale qui s'était tenue samedi à la Bourse du Travail, la grève a été décidée et est devenue effective mardi dernier. Toutes les branches du bâtiment ont suivi le mouvement et l'on compte actuellement plus de 1.000 grévistes.

L'union locale des Syndicats a demandé à M. le maire d'arbitrer le conflit. Plusieurs entrevues entre les délégués patronaux et les délégués ouvriers ont eu lieu, mais, n'ont encore pu aboutir.

D'une façon générale, l'opinion publique est en faveur des ouvriers. En effet, les salaires payés ne correspondent plus à la situation actuelle ; et la déflation a joué son rôle.

Il convient de souligner le calme et la discipline qui animent les grévistes. C'est en suivant cette ligne de conduite qu'ils arriveront à faire aboutir leurs justes revendications.

Hier mercredi, une entrevue à laquelle assistaient M. le préfet de la Corrèze et M. le maire de Brive, ainsi que des délégués patronaux et ouvriers, s'est prolongée tardivement, mais l'entente n'a pu se faire.

LE THEATRE DE ...

BRIVE

La grève du bâtiment est terminée

Dans notre précédent numéro, nous avons relaté le conflit qui avait surgi dans le bâtiment et qui avait occasionné une grève affectant un millier de travailleurs de cette corporation. Disons tout de suite que ce différend s'est terminé à la satisfaction des ouvriers, après une semaine de grève durant laquelle chacun a pu constater le calme et la modération des grévistes.

Sur la demande des dirigeants syndicalisés, M. le Maire avait accepté d'arbitrer le conflit ; il fut aidé dans cette circonstance par M. le Préfet, M. le Sous-Préfet, M. l'Inspecteur du travail, MM. Macary et Boudy, chefs de services municipaux. Après de longs et laborieux pourparlers entre la délégation patronale conduite par M. Léon Bousseyrroux, et la délégation ouvrière dont M. Molinié était le porte-parole, l'accord semblait difficile à réaliser au milieu de la semaine.

Soucieux de la tranquillité de sa bonne ville, M. le Maire convoqua à l'hôtel de ville tous les entrepreneurs de la ville et leur prêcha la conciliation, ce qu'il obtint avec l'appui des représentants du gouvernement. De leur côté, les grévistes organisèrent un referendum sur les dernières propositions patronales qu'ils acceptèrent, non sans quelques réserves.

Samedi, un contrat collectif fut donc signé à l'hôtel de ville sur les bases suivantes pour les questions demeurées en litige :

Le préavis de 8 jours est maintenu.

Le salaire de base est fixé à 3 francs pour le manœuvre et à 4 francs pour l'ouvrier qualifié. Le taux de ces salaires sera relevé de 0 fr. 25 à partir du 1er août, ainsi que celui de tous les ouvriers du bâtiment, percevant actuellement un salaire supérieur au taux de base ci-dessus indiqué.

Lundi, le travail a repris sur tous les chantiers sans incident.

La solution heureuse apportée à ce conflit est due en grande partie à l'activité inlassable de M. le Maire qui remporte, en cette circonstance, un succès personnel. Disons aussi que sa tâche fut grandement facilitée par la modération et le calme des grévistes et par la bonne volonté dont firent preuve les délégations ouvrières et patronales au cours de leurs fréquentes entrevues.

RASSEMBLEMENT POPULAIRE

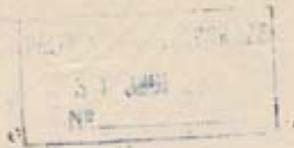
SOUS-PREFECTURE

DE
BRIVE-LA-GAILLARDE
CORRÈZE

Cabinet

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité



Brive, le 30 Juin 1936 .

Le Sous-Préfet de Brive

à Monsieur le Préfet de la Corrèze à TULLE.

J'ai l'honneur de vous confirmer ma communication télé-phonique d' hier vous faisant connaître qu'un accord avait été signé dans la matinée entre les patrons et les ouvriers ardoisiers d' Allasac .

Après plusieurs réunions tenues sous ma présidence, l' entente a pu s'établir finalement sur les bases suivantes :

Tous les salaires, tant à l'heure qu'aux pièces, seront majorés de 15 % ; de plus un minimum de salaire journalier de 22 francs sera garanti aux ouvriers travaillant à la tâche . Le travail doit reprendre aujourd'hui, sauf dans l' ardoisière de M. BOUCHARÉL qui demeure fermée, tout au moins momentanément . Les ouvriers seront employés dans les autres chantiers.

Le Sous-Préfet,

10 M 54

Ci. joint copie de l'accord

Lettre du sous-préfet de Brive au préfet de la Corrèze. Brive, le 30 juin 1936.
Arch. dép. de la Corrèze, 10 M 54.

9^e Région
 Gendarmerie Nationale
 12^e Région
 Compagnie de la Corrèze
 Section de Brive

Brive le 23 Juin 1936.

Rapport du Capitaine Amblard.
 Commandant la Section de Gendarmerie
 à Brive
 Sur la grève des garçons de café et
 des ouvriers sabotiers de Brive (Corrèze)

N^o: 243^e. Révisé: article 53 du décret du 20 Mai 1903.

PREFECTURE DE LA CORRÈZE
 95
 N^o

Les ouvriers sabotiers de Brive, se sont mis en grève, le 23 Juin 1936. L'effectif total est de 232. - 11 ont cessé le travail demandant une augmentation de salaire. - 11 continuent à travailler.

Également, depuis le 23 Juin 1936, la totalité des garçons de café de Brive, soit 69, sont en grève. Ils réclament une augmentation de salaire.

Les mineurs italiens travaillent habituellement ces ouvriers et employés ne sont pas occupés.

Aucune tentative d'entrave à la liberté du travail n'a été signalée ou relevée jusqu'à présent.

Les menues réquisitions ont été faites en accord avec M^r le Sous Préfet et M^r le Commissaire de Police de Brive, pour assurer le maintien de l'ordre.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
 Propriété Publique
 DE LA CORRÈZE

GENDARMERIE NATIONALE - BRIVE (CORRÈZE) - SECTION DE BRIVE

N^o 243 Transmis par le Chef d'Escadron LAMBERT
 Commandant la Compagnie de Gendarmerie de la Corrèze
 à Monsieur le Préfet de la Corrèze.
 Tulle, le 24 Juin 1936.

L. Amblard

Rapport de gendarmerie, section de Brive,
 sur la grève des garçons de café et des ouvriers sabotiers de Brive le 23 juin 1936.
 Arch. dép. de la Corrèze, 10 M 54.

SOUS-PREFECTURE

DE
BRIVE-LA-GAILLARDE
(CORRÈZE)

Cabinet

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité



Brive, le 23 Juin 1936

Le Sous-Préfet de Brive

à Monsieur le Préfet de la Corrèze à TULLE.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les pourparlers engagés depuis plusieurs jours entre patrons et ouvriers sabotiers de Brive ont échoué /

Sur 267 ouvriers ou ouvrières employés dans 21 établissements, 226 ont abandonné le travail ce matin .

Les ouvriers demandent une augmentation de salaires de 25 % et la suppression du travail aux pièces ; les patrons offrent de 12 à 15 % d'augmentation et proposent de supprimer le travail aux pièces .

J'ai eu ce matin, une entrevue avec une délégation des ouvriers et ensuite avec l'un des patrons qui doit réunir ce soir ses collègues en vue d'examiner de nouvelles propositions .

Les garçons de cafés et de restaurants, au nombre de 65, ont cessé le travail ce matin .

Ils ont saisi les patrons des revendications suivantes :

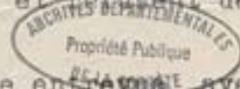
- 1°- suppression des gros nettoyages ;
- 2°- réduction des heures de présence à 12 heures, dont 10 de travail effectif et 2 heures consacrées aux repas ;
- 3°- minimum de garantie de rétribution de 30 à 40 frs par jour ;
- 4°- indemnité de nourriture 6 frs par repas soit 12 frs par jour .

Les patrons ont décidé de surseoir à l'examen des revendications des ouvriers afin d'attendre le vote de la loi sur la suppression des pourboires .

Je me suis rendu à 14 heures à Allasac où j'avais convoqué patrons et ouvriers, à la Mairie .

*travaux
Cabinet
travail*

*Comme suite
à mon rapport du
23 juin courant
j'ai 1h de v. par Conn.
que*



Les ouvriers demandent ~~à~~ 50 d'augmentation de l'heure et la sup-
-pression totale du travail aux pièces .

Les patrons ont offert, sur mes instances, de relever 15 % le travail
aux pièces qu'ils sont décidés à maintenir et le travail horaire.

L'entente n'a pu se faire et les ouvriers occupent les chantiers .
La situation demeure calme .

D'autre part

~~Après~~ je suis avisé à l'instant (17 heures 40), par téléphone que
que 60 ouvriers des carrières de Grammont, commune de Lissac, ont abandonné
le travail .

Sur communication .

Je ne possède aucun renseignement sur les demandes des ouvriers.

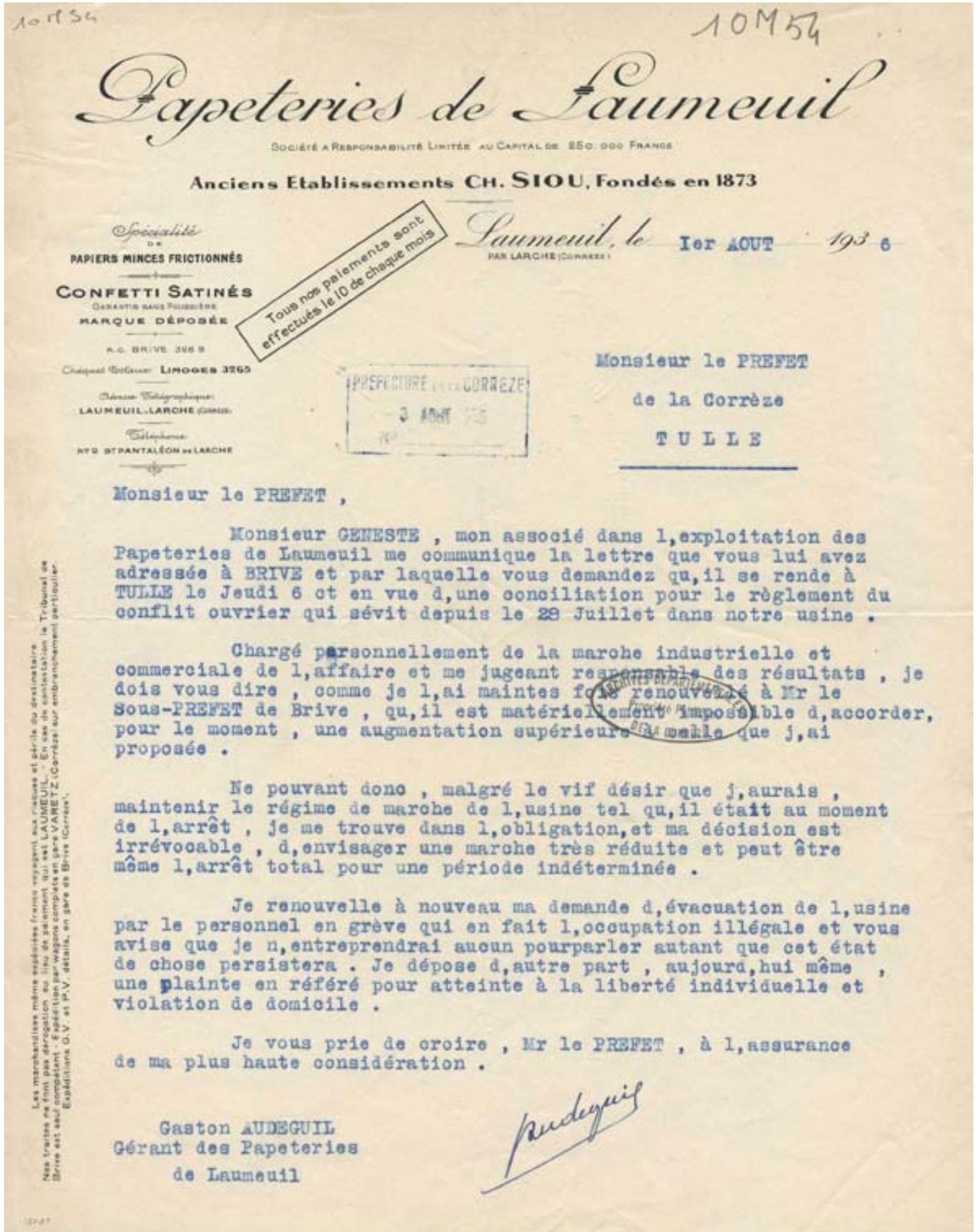
*mais ne manquerais pas de vous tenir informé de
tout ce qui est intéressant l'évolution de ce conflit*

Le Sous-Préfet,

fait nouveau

10 M 54

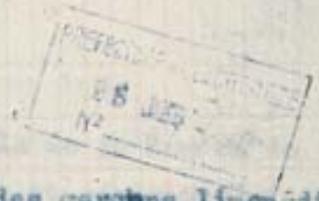
Lettre du sous-préfet de Brive au préfet de la Corrèze. Brive, le 23 juin 1936.
Arch. dép. de la Corrèze, 10 M 54.



Lettre du gérant des papeteries de Laumeuil au préfet de la Corrèze. Laumeil, le 1^{er} août 1936.
Arch. dép. de la Corrèze, 10 M 54.

10 MS4

Cahier de Reclamations



Les syndicats professionnels interrégionaux des garçons limonadiers
Hoteliers; Restaurateurs demande au Syndicat patronal la signature d'un
contrat collectif établi sur les bases suivantes::

Durée de travail

La journée de travail ne pourra excéder 12 heures dont deux heures
consacrées aux deux repas. Les heures supplémentaires pourront être effectuées
les jours de fête après entente entre le syndicat patronal et les syndicats
des employés, ces supplémentaires seront rémunérées dans les conditions fixées
ci-dessous.

Le repos hebdomadaire sera rigoureusement respecté.

Rémunération



Le pourboire est supprimé.

Selon la catégorie de chaque établissement les garçons recevront
un salaire journalier fixé à:

40	francs;	pour	les	établissements	de	la	première	catégorie,
35	"	"	"	"	"	"	deuxième	"
30	"	"	"	"	"	"	troisième	"

Les garçons et employés seront en outre nourris gratuitement ou a
défaut recevront une indemnité journalière de 12 francs.

Le classement des établissements par catégorie sera déterminée par
une commission paritaire composée en partie égale de délégués patronaux et
ouvriers désignés par les organisations syndicales respectives.

Il est bien compris que les taux de salaires seront les mêmes pour
les garçons hommes ou femmes.

Les heures supplémentaires effectuées au delà de 12 heures de présence seront rémunérées au taux de 6frs de l'heure et s'ajouteront au salaire journalier.

Les garçons dits "Extras" seront payés suivant le taux affecté dans l'établissement dans lequel ils effectuent le remplacement.

Les assurances sociales seront appliquées par les employeurs suivants le salaire mensuel réalisé par le garçon.

Les frais de déplacements seront supportés par l'employeur.

Les ménages valets de chambre; femme de chambre; recevront un salaire journalier de 45 francs non compris la nourriture.

Les valets de chambre célibataires recevront un salaire de 25 frs par jour non compris la nourriture.

Les femmes de chambres célibataires recevront un salaire de 20 frs par jour non compris la nourriture et le couchage.

Les plongeurs de restaurant recevront un salaire de 300frs par mois non compris la nourriture et le couchage.

Les plongeurs ou chasseurs de cafés recevront un salaire de 150 frs par mois plus le couchage et la nourriture avec augmentation de 50frs tous les six mois.

Dispositions Générales.

Aucun employé ne pourra être renvoyé pour faits de grève.

Le droit syndical est formellement reconnu par les patrons.

Un délégué syndical sera élu par le personnel dans tout établissement; comportant plus de 10 employés.

Le garçon ou employé renvoyé aura droit à un préavis de six jours ouvrables. Les Extras auront droit à finir la journée régulièrement commencée.

Le gros nettoyage lavage des salles, glaces cuivres sera fait par des femmes de ménage et non par les garçons.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSPECTION DU TRAVAIL

1^{re} CIRCONSCRIPTION
N° SECTION

PREFECTURE de la CORREZE
25 AOUT 1936

BRIVE, LE 24 Août 1936

CORRÈZE ET LOT N°

2, RUE DE LA RÉPUBLIQUE
BRIVE
TÉLÉPHONE 5.61

P. SOSSON, INSPECTEUR DÉPARTEMENTAL DU TRAVAIL,

à Monsieur le PREFET de la CORREZE.

T U L L E .

En réponse, à votre transmission du 20 août de la lettre du Ministre du Travail du 17 courant, concernant la statistique des grèves pendant le mois de juillet, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les grèves parvenues à ma connaissance sont les suivantes:

10 11 54

Société des Etablissements CHAUX-Fabrique de carbure de calcium à Allasac.-50 grévistes-Date du conflit 10/7/36 Il y a eu occupation et le conflit n'est pas encore réglé, tout au moins à ma connaissance.

Société Anonyme CHAUX-Centrale électrique-à Voutezac- 8 grévistes-Date du conflit 10/7/36. Il y a eu occupation et le conflit a été réglé. Je ne connais pas les modalités du règlement.

SECRET DÉPARTEMENTAL
Propriété Publique
DE LA CORREZE

Sept entreprises de sciage de bois à Brive se sont mises en grève le 30 juin parceque les employeurs ne voulaient pas appliquer le contrat collectif de Brive-Il y a eu au total, environ 55 grévistes et il n'y a pas eu d'occupation. Le conflit a été réglé le 1er juillet sur intervention de M.le Sous Préfet, les patrons ont accepté les conditions du contrat collectif du Bâtiment signé à Brive le 6 juin.

PEYRAMAURE et EGUISIER, vannerie à Objat. Il est difficile de dire dans ce conflit s'il y a eu grève ou lock-out. Le conflit s'est terminé le 30 juillet par envoi en congé payé de tout le personnel. Nombre de grévistes (ou de lock-outés 72).

Ce sont là tous les renseignements que je possède sur les grèves en juillet.



MAISON FONDÉE PAR GUSTAVE BRUN^È EN 1880

LES TANNERIES DE BORT

ANCIENS ETABL^{IS} BRUN & GUILLARD

S^{OCIÉTÉ} ANONYME AU CAPITAL DE 5.000.000 DE FRANCS

BORT (CORRÈZE)

Bort, le 6 Octobre 1936

CUIRS LISSÉS

BOX-CALF

VACHETTES-BOX

NOIRS & COULEURS

TRÉPOINTES

TÉLEGR : TANNERIES. BORT

TÉLÉPHONE 874 & 1715

JBB./FP

Chèques Postaux CLERMONT-FERRAND 2109

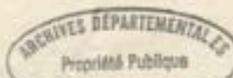
R. C. USSEL N° 2201

Monsieur le Préfet de la
Corrèze

TULLE

(Corrèze)

Monsieur le Préfet;



Comme suite à la conversation téléphonique que nous venons d'avoir avec vous, nous avons l'honneur de vous informer qu'au cours d'une réunion syndicale, hier 5 Octobre à 18 h. 30 un certain nombre des ouvriers des tanneries de Bort ont décidé la grève de tout le personnel.

Des renseignements qui nous avaient été fournis, il résulte que le personnel devait rentrer normalement à 8 heures, heure d'embauche, et qu'au cours de la matinée, des instructions seraient données immédiatement pour arrêter le travail, l'occupation devant suivre immédiatement.

Devant cette menace, nous avons pris la décision de fermer les grilles de l'usine et de ne laisser rentrer que les chefs de services; nous avons fait appeler les Délégués ouvriers auxquels nous avons proposé de digner la déclaration suivante :

" Les Délégués ouvriers des tanneries de Bort soussignés, reconnaissent que la grève a été votée hier 5 Octobre lors d'une réunion syndicale.

" Ils s'engagent au nom des ouvriers à ne pas effectuer l'occupation de l'usine et à laisser sauver les marchandises périssables par des ouvriers volontaires.

" MM. J.B.BRUN et R. GUILLARD Administrateurs Délégués des Tanneries de BORT, soussignés, prennent acte de cet engagement."

Les Délégués ouvriers ont refusé de signer cette déclaration en indiquant qu'ils étaient prêts à sauver les marchandises périssables mais que l'occupation des usines suivrait.

L'expéditeur doit remettre franco en gare: tout débours sera refusé.
ÉCHÉANCE FIN DE MOIS

10/11/36

.../...

LES TANNERIES DE BORT

BORT, le _____ 19__

Page _____ de la lettre à M _____

Devant cette situation, nous avons dû maintenir notre point de vue et avons laissé fermé les grilles de l'usine, le personnel restant dans la rue.

Aussitôt après un piquet de grève a été constitué par les ouvriers à toutes les issues de l'usine, ces ouvriers portent le brassard rouge, ce qui démontre la préméditation et une décision de grève bien arrêtée, ils interdisent à quiconque la possibilité d'entrer dans l'usine. A haute et intelligible voix, il a été indiqué à tous ceux qui étaient présents que personne ne rentrerait dans l'usine, que les chefs de services qui étaient à l'intérieur des usines pourraient sortir à midi mais que personne ne pourrait pénétrer dans l'usine à l'embauche de 14 heures.

Nous tenons à vous signaler l'extrême gravité de la situation, notre usine contient des matières premières périssables, et la valeur des marchandises en cours de travail qui peuvent être affectées par un retard dans la fabrication, peut atteindre deux millions.

Les piquets de grève, installés aux portes de nos usines, nous empêchent de faire procéder aux travaux de sauvetage.

Nous vous demandons, M. le Préfet de vouloir bien prendre toutes dispositions pour que la liberté du travail puisse être assurée car les cuirs en poils qui sont au premier stade de fabrication peuvent subir avec 48 heures de retard, des dégâts extrêmement importants.

Nous devons dès à présent faire toutes réserves pour tous dommages matériels que nous pourrions subir du fait des matières périssables que nous possédons et qui sont en danger de destruction si elles ne sont pas travaillées en temps voulu.

Nous ne pouvons envisager de pourparlers avec les Délégués de nos ouvriers jusqu'à ce que la liberté du travail soit assurée.

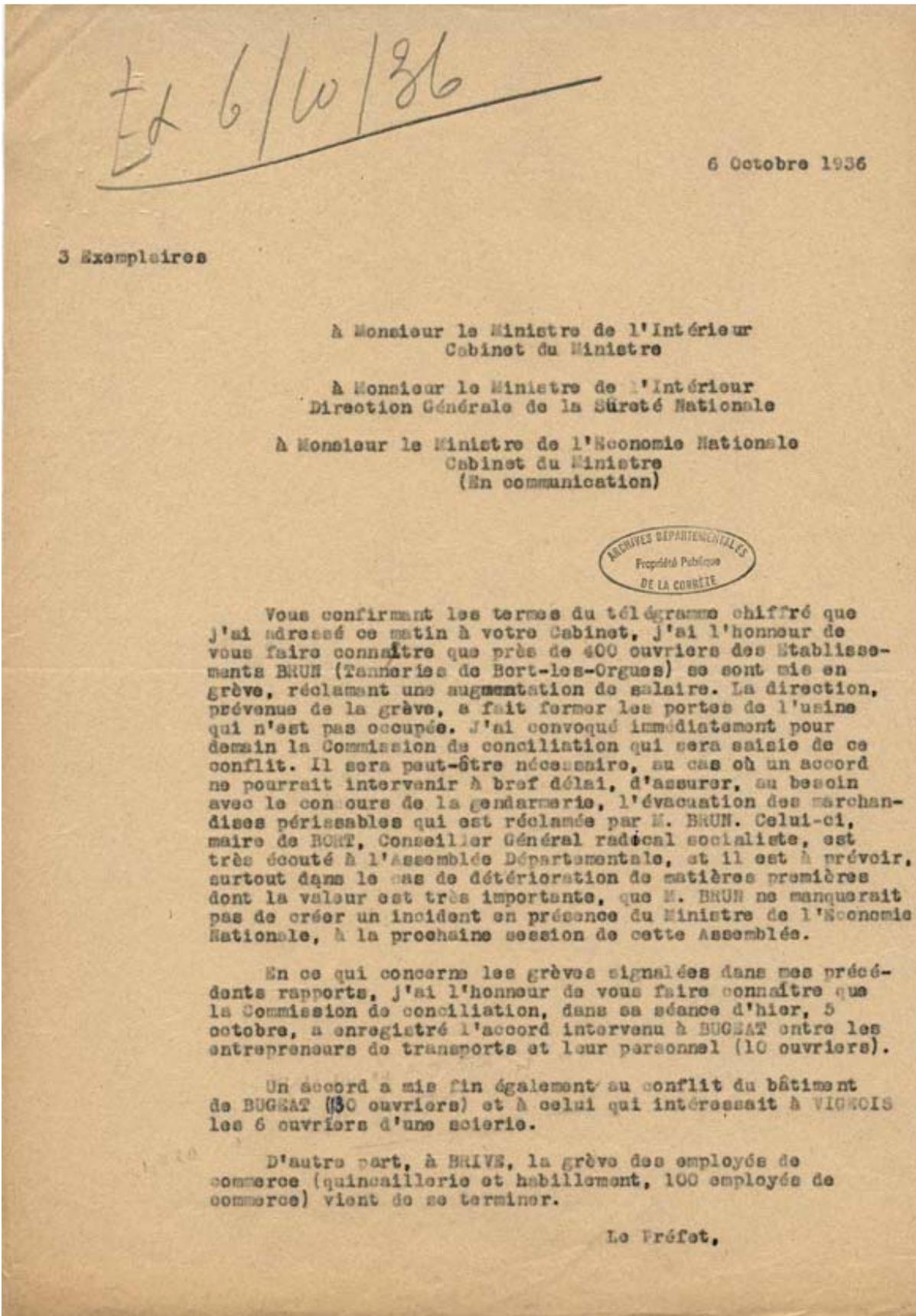
Très succinctement, je dois vous indiquer que la grève a pour motif un relèvement des salaires que nous avons du refuser, Nos salaires étant plus élevés que ceux des tanneries qui nous sont directement concurrentes.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de nos sentiments dévoués.

LES TANNERIES DE BORT
un Administrateur Délégué

J. Brun

Lettre de Monsieur Brun, administrateur délégué des tanneries de Bort-les-Orgues au préfet de la Corrèze. 6 octobre 1936.
Arch. dép. de la Corrèze, 10 M 54.



Lettre du préfet de la Corrèze aux ministres de l'Intérieur et de l'Économie nationale.

6 octobre 1936.

Arch. dép. de la Corrèze, 10 M 54.

1 M 68

RECEVU
- 4 OCT -
1936

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, le 8 OCTOBRE 1936

Direction Générale
de la
Sûreté Nationale

CONFIDENTIEL

CONTROLE GÉNÉRAL
des Services de
POLICE ADMINISTRATIVE

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
-Direction Générale de la Sûreté Nationale-

---:---:---:---

9419

à Messieurs les PRÉFETS
à Monsieur le PRÉFET de POLICE

Le Clergé et les évé-
nements actuels.

en communication : à M. le GOUVERNEUR
GÉNÉRAL de l'ALGÉRIE.

Je suis avisé que, dans certains diocèses,
les évêques, craignant un mouvement révolutionnaire, auraient
prescrit aux membres du clergé, de se munir de passesports
et de vêtements civils afin d'être en mesure de gagner d'ur-
gence l'étranger, le cas échéant.

J'ai l'honneur de vous prier de faire procéder
à une enquête très discrète en vue de me faire connaître,
sous le présent timbre, si pareil état d'esprit a été cons-
taté dans votre département ainsi que les mesures qui pour-
raient avoir été prises par les intéressés.

10-20
10-20
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
Préfecture de la Corrèze
DE LA CORRÈZE

P. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
Le Directeur Général de la Sûreté Nationale,
signé : Ch. MAGNY.

Copie conforme adressée à Mr le
Commissaire de police
spécial
sous Préfet. Cf. peut-être
aux fins utiles
le chef de la 1ère division à titre
d'information

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE

DE LA

SURETÉ NATIONALE

TULLE, le 20 Octobre 1936

Commissariat Spécial

de TULLE

Le Commissaire Spécial

n° 1261

à Monsieur le PREFET de la CORREZE

Forces de Droite contre
Communisme et C.G.T.

Référence à la communication n°9519, de Mr le Ministre de l'Intérieur, en date du 7 Octobre courant, relative au rassemblement des forces de droite en vue de contrebalancer l'influence du Parti Communiste et celle de la C.G.T. dans les milieux ouvriers, j'ai l'honneur de vous rendre compte de ce qui a déjà pu être constaté à ce sujet, complété par les derniers renseignements spécialement recueillis.

On a observé, en effet, à partir de Juillet 1936, qu'une certaine activité des membres des ligues dissoutes et des anciens combattants de droite, se manifestait dans un but de regroupement et d'union de leurs forces pour une action commune contre le communisme. Cette entente, pour le moment, n'a comme terrain de lutte que de s'opposer aux progrès communistes et il n'a pas encore été nettement question de s'attaquer directement à l'influence de la C.G.T.

A vrai dire, il ne s'est encore agi que d'organiser la collaboration des groupements antisoviétiques et, les plans du travail de propagande en vue d'un rassemblement, sans exclusive, sous le signe de l'anticommunisme, sont tout juste ébauchés. L'objectif à atteindre est délimité et les groupements engagés procèdent au recrutement de leurs adhérents; voici où ils en sont actuellement de leurs efforts et ce qui a pu être constaté depuis trois mois environ.

Vers la fin de Juillet dernier, un sieur ZAIGUE, André, délégué parisien du "Rassemblement Antisoviétique", siège à PARIS, 25, rue d'Amsterdam, vint consulter à TULLE et à BRIVE certaines personnes connues pour leurs sympathies aux anciens groupements de droite, sur les possibilités de mener en CORREZE une campagne contre le communisme. Après avoir remis à ces personnes diverses brochures, tracts et circulaires, (dont ci-joint quelques exemplaires) il entra finalement en rapports avec un nommé LASSERY, représentant en machine agricoles à BRIVE et ancien membre de la ligue des " Croix de Feu".

Il ne semble pas que ce dernier ait reçu auprès des populations un accueil encourageant car il a cessé toute activité et les quelques efforts qu'il a déployés, n'ont laissé de trace nulle part.

Dans le même temps, les anciens

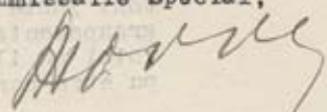
Croix de Feu se ressaisissaient dans le " Parti Social Français" et recommençaient leur propagande sur le même programme doctrinal et avec les mêmes dirigeants. Cependant, on a remarqué que si les anciens Croix de Feu avaient adhéré à l'accord destiné à combattre l'influence communiste, ils avaient gardé une certaine liberté d'action à l'égard des autres groupements et qu'ils cherchaient surtout à travailler pour leurs propres idées. C'est ainsi qu'en CORREZE une nouvelle section fut créée à TULLE sous l'impulsion du garagiste SALVIAT; ce groupe atteindrait à présent le chiffre de 80 adhérents. Sous l'égide du P.S.F. on a noté également à ARGENTAT, la constitution d'un rassemblement d'une trentaine d'hommes et surtout de jeunes gens.

Dans ces deux villes, si aucune réunion proprement dite n'a encore été tenue par les éléments du P.S.F., l'existence des groupes locaux s'est, par ailleurs, manifestée par l'apposition d'affiches, alors qu'avant Juillet 1936, on n'avait jamais remarqué dans ces deux endroits, la moindre manifestation "Croix de Feu".

Du côté " Anciens Combattants", c'est naturellement la Fédération de l'U.N.C. qui est entrée dans l'union réalisée contre le communisme. Son action a d'abord débuté par la constitution d'un groupe des " Jeunes de L'UNC" qui compte maintenant 250 adhérents environ et qui sont, pour la plupart, des fils de membres de l'association mère. L'UNC paraît être le plus décidé des groupements associés à concrétiser l'entente par des résultats durables. Des bulletins d'adhésion ont été répandus et visent uniquement, sous le signe du " RASSEMBLEMENT FRANCAIS ", la lutte contre le communisme. (ci-joint un exemplaire)//

En résumé, on sait qu'une entente existe entre les groupements énoncés plus haut, les pièces annexées le démontrent, mais qu'il n'y a encore eu aucune action caractérisée, soit départementale, soit locale. Il n'est même pas certain qu'il existe un Comité définitivement constitué sur le plan commun. D'ailleurs, l'action d'un tel rassemblement en CORREZE, ne semble pas devoir connaître le succès, particulièrement au détriment de la C.G.T., les ouvriers corréziens étant aujourd'hui solidement organisés dans leurs groupements syndicaux, tous réunis dans le sein de l'Union Départementale unique.

Le Commissaire Spécial,



Pièces jointes

- Cinq circulaires (Rassemblement antisoviétique)
- Un bulletin d'adhésion (U.N.C.)
- Deux tracts.



4 M 284

Lettre du commissaire spécial au préfet de la Corrèze. Tulle, 20 octobre 1936.
Arch. dép. de la Corrèze, 4 M 284.

**Aux Amis du
Front Populaire**

Le Parti Populaire Français (P.P.F.) organise ce soir une réunion à la Salle des Fêtes.

Le Comité de Front Populaire ne juge pas utile d'apporter la contradiction aux orateurs Doriotistes qui ont l'habitude de se faire escorter par des nervis. Il conseille à tous les Républicains de s'abstenir de paraître à la Salle des Fêtes et dans ses environs afin d'éviter les provocations et les incidents souvent sanglants recherchés par le P.P.F.

LE COMITE DE FRONT POPULAIRE DE BORT

Imprimerie A. PRADELS - 16 Avenue de la Gare (face la Poste) - BORT - Tél. 132

Affiche : Aux Amis du Front populaire.
Arch. dép. de la Corrèze, 1 M 68.

**LA FRANCE ADRESSE UN APPEL AUX
PRINCIPAUX GOUVERNEMENTS POUR
L'OBSERVATION RIGOUREUSE DE RE-
GLES COMMUNES DE NON INTER-
VENTION.**

Paris, 1er août. — Le gouvernement a décidé d'adresser un pressant appel aux principaux gouvernements intéressés, pour l'adoption rapide et l'observation rigoureuse, au regard de l'Espagne, de règles communes de non intervention. Le gouvernement français a, pour sa part, observé jusqu'ici, de la façon la plus stricte, la décision de n'autoriser aucune exportation d'armes à destination de l'Espagne, même pour l'exécution de contrats passés avant le commencement des troubles dans ce pays, en attendant l'établissement d'une communauté de vues à ce sujet entre tous les principaux gouvernements intéressés.

Le fait que des fournitures de guerre proviennent maintenant de l'étranger aux insurgés, oblige le gouvernement français à réserver sa liberté d'appréciation, pour l'application de la décision prise par lui.

Dès hier soir, des télégrammes devaient être adressés aux gouvernements anglais et italiens. Cette note officieuse a fait connaître avec netteté la position du gouvernement français au regard des événements d'Espagne, telle qu'elle avait été arrêtée, dans la matinée, au Conseil des ministres et dont les déclarations faites la veille par M. Yvon Delbos, à la Chambre, avaient défini les principes.

Le gouvernement français, n'ayant en vue que le maintien de la paix, d'une part, n'étant animé, d'autre part, en ce qui concerne les troubles tragiques qui agitent la péninsule ibérique, que de préoccupations humanitaires, a donc lancé un appel à toutes les puissances, en vue d'établir une communauté de vue générale, sur la nécessité d'observer d'une manière rigoureuse, les règles de non-immixtion dans les affaires intérieures des Etats étrangers, que lui-même s'était imposées. Soucieux d'aboutir dans les délais les plus brefs, il s'est arrêté à la procédure suivante: Dès samedi soir, des télégrammes faisant connaître son attitude personnelle et présentant ses suggestions en vue d'abrèger les luttes intestines espagnoles et d'éviter toutes complications éventuelles des rapports internationaux, devaient être envoyés aux gouvernements anglais et italiens, c'est-à-dire aux dirigeants de deux pays qui, avec la France, sont les plus directement intéressés à la situation en Méditerranée Occidentale.

En prenant cette initiative le gouvernement français aura démontré son respect des lois internationales et sa volonté de paix qui constituent le fondement permanent de sa politique.

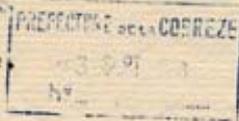
1168

MINISTERE
de
l'INTERIEUR.

Cabinet du Ministre.

n°134.

REPUBLIQUE FRANCAISE
-:-:-:-



Paris, le 21 Août 1936.

Le MINISTRE DE L'INTERIEUR

à Monsieur le Gouverneur Général de l'Algérie,
à Monsieur le Préfet de Police,
et à Messieurs les Préfets.

*Copie adressée aux
fiers cités à M. M.
le Comm. d. de justice
le Sous-préfet de Brive
le Commissaire
de police
le Commissaire
à l'Etat
le chef de la P.
29. 36*

J'ai été avisé que, dans certains milieux, notamment parmi les étrangers, on envisagerait la constitution de "Groupes d'Assaut" destinés à être envoyés en Espagne afin de renforcer les milices gouvernementales.

En dehors des complications internationales que la réalisation d'un semblable projet ne manquerait pas de provoquer, il pourrait éventuellement résulter de ces créations un véritable danger pour l'ordre public en France. J'estime qu'il y a lieu de s'opposer à l'accomplissement d'un pareil dessein et vous ne manquerez pas de me tenir au courant et d'aviser immédiatement vos Collègues intéressés de tous les renseignements qui viendraient à votre connaissance à ce sujet.

Vous voudrez bien prendre, le cas échéant, les dispositions nécessaires pour éviter la formation et la mise en route de tout groupe de volontaires qui se proposerait de porter secours à l'un des partis en présence.

Je vous rappelle, en conformité d'ailleurs, des instructions télégraphiques envoyées le 1er Août dernier à vos Collègues de la frontière franco-espagnole qu'aucun passeport collectif à destination de l'Espagne ne devra être délivré à des Français.

Le Gouvernement soucieux de maintenir strictement sa position de neutralité dans le conflit actuel, se refuse formellement à admettre, que sur son propre territoire, on puisse favoriser la formation et au besoin l'armement de Combattants à destination de l'Espagne.

Roger SALENGRO.

Lettre du ministre de l'Intérieur. Paris, 21 août 1936.
Arch. dép. de la Corrèze, 1 M 68.

Ils ont tué SALENGRO

**Victime d'une abjecte campagne de calomnie.
Roger Salengro, ministre de l'Intérieur, maire
de Lille, s'est donné la mort à son domicile.**

**La feuille infâme de la famille Chiappe et les feuilles
fascistes sont responsables de cette mort. Une loi sur la
presse devra rapidement les mettre dans l'impossibilité de nuire.**

Les obsèques de Roger Salengro auront lieu à Lille DIMANCHE à 14 heures

LES LETTRES DE SALENGRO A LEON BLUM...

Mon cher Blum,
Ma femme est morte il y a bientôt dix-huit mois de la calomnie qu'on ne lui épargna pas et dont elle souffrit tant.

Ma mère ne se remet pas des suites de son opération et la calomnie la ronge jusqu'aux moelles.

J'ai lutté de mon côté, vaillamment. Mais je suis à bout. S'ils n'ont pu réussir à me déshonorer, du moins porteront-ils la responsabilité de ma mort, car je ne suis ni un déserteur ni un traître.

Mon parti aura été ma vie et ma joie.

Mon affection aux miens.
Mon souvenir aux nôtres.
A vous, ma reconnaissance.

Roger Salengro

...ET A SON FRERE

Mon cher Henri,
Le surmenage et la calomnie, c'est trop.

L'un et l'autre et le chagrin m'ont vaincu.

A maman, à Jeannette, à toi, aux vôtres. Je rejoins Léonie.

Roger



ROGER SALENGRO
Ministre de l'Intérieur
Maire de Lille

LA C.A.P. DU PARTI SOCIALISTE FLETRIT LA CAMPAGNE ABJECTE DE LA « FEUILLE INFAME »

Réunie mercredi soir à la Maison du Parti, la Commission Administrative Permanente du Parti Socialiste S.F.I.O. a adopté, à l'unanimité, le texte suivant :

A bout de forces, torturé et brisé par la campagne abjecte de « l'Infâme », Roger Salengro s'est donné la mort.

Ils l'ont tué comme ils ont tué Jaurès, aussi sûrement que s'ils lui avaient tiré deux balles de revolver dans la tête. La vérité établie n'avait pas désarmé l'atroce calomnie.

Le Parti Socialiste pleure un homme qui n'a jamais failli à aucun devoir, un de ses meilleurs militants. « Mon Parti aura été ma vie et ma joie », telles sont les dernières paroles de celui que le Parti n'oubliera jamais.

Que les travailleurs se souviennent !
Du fascisme, Roger Salengro doit être la dernière victime.

La C.A.P. a en outre félicité le Comité intersyndical du Livre d'avoir spontanément décidé que la « feuille infâme » ne paraîtrait pas.

Conclusion

À la fin de l'année 1936, les divergences et les difficultés assombrissent "le bel été 36". Dès février 1937, Léon Blum annonce "la pause" des réformes ; confronté à l'hostilité grandissante des radicaux il doit démissionner en juin 1937.

La majorité de Front populaire se décompose peu à peu : le gouvernement formé par le radical Daladière en avril 1938 ne comprend aucun socialiste. La volonté de ce gouvernement de remettre partiellement en cause les acquis de juin 1936 met fin au Front populaire.

Cependant, dans la mémoire collective, 1936 demeure un des temps forts de l'histoire française, notamment par les acquis sociaux. La semaine de 40 heures et les 2 semaines de congés payés sont des acquis emblématiques.

1936 en Corrèze est le reflet des évènements nationaux. Le département, orienté à gauche, en ce début de siècle, ne se distingue pas des autres régions françaises. Manifestations d'unité, de joie, grèves ont pareillement jalonné la vie corrèzienne en cette année 1936.

Bibliographie

- AZÉMA Jean- Pierre, *De Munich à la libération, 1938-1944*, Nouvelle Histoire de la France contemporaine, vol. 14, Points Seuil, 1979.
- BERSTEIN Serge, MILZA Pierre, *Histoire de la France au XXe siècle, 1930-1945*, Éditions Complexes, 1991.
- BERSTEIN Serge, *La France des années 30*, Armand Colin, 1998.
- BRUNET Jean-Paul, *Le Front populaire, 1934-1938*, Que sais-je ?, PUF, 1998.
- FAUGERAS Denis, *Recherches sur l'évolution politique de la Corrèze sous la III^e République (1871-1946)*, Thèse de doctorat en droit, Université de Limoges, 1986.
- LEFRANC Georges, *Le Front populaire et les élections de 1936*, Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, Armand Colin, 1959.
- RIOUX Jean-Pierre, SIRINELLI Jean-François, *La France d'un siècle à l'autre, 1914-2000*, Paris, Hachette Littératures, 2002, 2 vol.
- THOMAS Hélène, *La vie politique en Corrèze au XX^e siècle (1914-1973)*, Mémoire de maîtrise, Université de Paris X Nanterre, 1985.
- L'histoire, *1936, Le Front populaire, vérités et légendes*, mars 1996, revue n° 197.
- Peuple et Culture, *36 en Corrèze, aux jours ensoleillés du Front populaire*, catalogue d'exposition, Tulle, 1976.

DOSSIER RÉALISÉ PAR LE SERVICE ÉDUCATIF DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA CORRÈZE

ÈVELYNE CRISON, ROGER CHAZAL

PROFESSEURS RELAIS AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA CORRÈZE

JULIEN MENDES

MÉDIATEUR CULTUREL AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA CORRÈZE

SOUS LA DIRECTION DE

SAMUEL GIBIAT

DIRECTEUR DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA CORRÈZE

AVEC LA COLLABORATION DE

JEAN-MARC NICITA

PHOTOGRAPHE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA CORRÈZE